

AR PREFECTURE

005-210601050-20181211-2018_84-DE
Reçu le 20/12/2018



MAIRIE DE
ROQUEFORT-LES-PINS
06330

Téléphone : 04.92.60.35.00
Fax : 04.92.60.35.01

N° 2018/84

DATE DE CONVOCATION
05 décembre 2018

DATE D'AFFICHAGE
05 décembre 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29
Présents : 19
Votants : 25

OBJET :

DEMANDE SUBVENTIONS
AUPRES DE :

- CONSEIL
DEPARTEMENTAL
- LA CASA
- CONSEIL REGIONAL
- FEDERATION
FRANCAISE DE
FOOTBALL
POUR NOUVEAU
RETEVEMENT DU STADE DE
FOOTBALL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Dix Huit
Le 11 décembre à 18H45

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 05 décembre
2018 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la
Présidence de

Monsieur Michel ROSSI, Maire,

Elus en exercice	Présents	Absents	Procurations
M. ROSSI	+		
M. DUPRET TOUMIEU	+		
MME. ERKER	+		
M. VACCANI	+		
MME. MARCAL	+		
M. FERRASSE	+		
MME. VAN DE VELDE	+		
MR. POTTIER	+		
MR. GROBBEN	+		
MR. FOUCARD			MR. POTTIER
MME. JAMIN	+		
MME. VENTRE			M. CHATRON-COLLIET
MR. FERRER Y SANTA CREU	+		
M. CHATRON-COLLIET	+		
MME. COLI		+	
MR. GRIMONT	+		
MR. AGNEL-VARIN	+		
MME. DELAOUTRE			MME. VAN DE VELDE
MR. ALONSO		+	
MME. RINGEISEN	+		
M. DE RICHECOUR	+		
MME. BLADANET			MME. MARCAL
M. ROUX	+		
MME. FERRI	+		
MME. PIRONE	+		
MME. SOLER		+	
M. TORRES			M. VACCANI
MME. ORTIS-ROBERT			M. ROSSI
MME. LORRAIN		+	

Secrétaire de séance : Alain GROBBEN

Monsieur VACCANI, adjoint, expose :

Dans le cadre du maintien et du développement de la qualité de ses infrastructures sportives, la Commune de Roquefort les Pins reste vigilante sur l'usure de celles-ci.

Pour rappel, la Municipalité a créé le stade de foot avec une pelouse synthétique en 2005.

Cet équipement sportif municipal, à la fois utilisé par le club de la Commune, les établissements scolaires et les entreprises a besoin d'une réfection par la pose d'un nouveau revêtement.

La volonté de la Municipalité est de proposer un équipement qui corresponde à l'intérêt du plus grand nombre et offrir un terrain d'expression pour le développement de la pratique sportive sur son territoire.

Dans le cadre de son budget 2018 en section d'investissement, le Conseil Municipal va inscrire des crédits spécifiques à la réalisation de la réfection de cet équipement sportif.

Le montant global des travaux est estimé à hauteur de 398 000 € HT.

La Commission Aménagement du 4 décembre 2018 s'est prononcée sur le bienfondé des demandes de subventions.

OUI l'exposé de Monsieur VACCANI,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à demander des subventions auprès des institutions suivantes :

1. Conseil Départemental des Alpes-Maritimes
2. Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis
3. Conseil Régional Région Sud
4. Fédération Française de Football

Ainsi délibéré, ont signé au registre les membres présents à la séance.

Fait à ROQUEFORT-LES-PINS,

Le 11 décembre 2018

Michel ROSSI

Maire de Roquefort-les-Pins.

AR PREFECTURE

006-210601050-2#181211-2018_85-DE
Reçu le 20/12/2018



MAIRIE DE
ROQUEFORT-LES-PINS
06330

Téléphone : 04.92.60.35.00
Fax : 04.92.60.35.01

N° 2018/85

DATE DE CONVOCATION
05 décembre 2018

DATE D'AFFICHAGE
05 décembre 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29
Présents : 19
Votants : 25

OBJET :

DEMANDE SUBVENTIONS
AUPRES DE :

- CONSEIL
DEPARTEMENTAL
- LA CASA
- CONSEIL REGIONAL
POUR EXTENSION DU LOCAL
DU CLUB DE TENNIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Dix Huit
Le 11 décembre à 18H45

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 05 décembre
2018 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la
Présidence de

Monsieur Michel ROSSI, Maire,

Elus en exercice	Présents	Absents	Procuration a
M. ROSSI	+		
M. DUPERET TOUMIEU	+		
MME. ERKER	+		
M. VACCANI	+		
MME. MARCAL	+		
M. FERRASSE	+		
MME.VAN DE VELDE	+		
MR. POTTIER	+		
MR. GROBBEN	+		
MR. FOUCARD			MR. POTTIER
MME. JANIN	+		
MME. VENTRE			M. CHATRON-COLLIET
MR. FERRER Y SANTA CREU	+		
M. CHATRON-COLLIET	+		
MME.COLI		+	
MR. GRIMONT	+		
MR. AGNEL-VARIN	+		
MME. DELAOUTRE			MME.VAN DE VELDE
MR. ALONSO		+	
MME. RINGEISEN	+		
M. DE RICHCOUR	+		
MME. BLADANET			MME. MARCAL
M. ROUX	+		
MME. FERRI	+		
MME. PIRONE	+		
MME. SOLER		+	
M. TORRES			M. VACCANI
MME. ORTIS-ROBERT			M. ROSSI
MME. LORRAIN		+	

Secrétaire de séance : Alain GROBBEN

Monsieur VACCANI, adjoint, expose :

Dans le cadre du maintien et du développement de la qualité de ses infrastructures sportives, la Commune de Roquefort les Pins désire étendre le local technique du club de tennis.

La volonté de la Municipalité est de proposer un équipement sportif qui corresponde à l'intérêt du plus grand nombre et offrir un terrain d'expression pour le développement de la pratique sportive sur son territoire.

Dans le cadre de son budget 2018 en section d'investissement, le Conseil Municipal va inscrire des crédits spécifiques à la réalisation de ce projet d'extension des locaux de cet équipement sportif.

Le montant global des travaux est estimé à hauteur de 13 464 €.

La Commission Aménagement du 04 décembre 2018 s'est prononcée favorablement sur le bienfondé de ces demandes.

OUI l'exposé de Monsieur VACCANI,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à demander des subventions auprès des institutions suivantes :

1. Conseil Départemental des Alpes-Maritimes
2. Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis
3. Conseil Régional Région Sud

Ainsi délibéré, ont signé au registre les membres présents à la séance.

Fait à ROQUEFORT-LES-PINS,
Le 11 décembre 2018


Michel ROSSI
Maire de Roquefort-les-Pins.



Mairie de
ROQUEFORT-LES-PINS
06330
Téléphone : 04.92.60.35.00
Fax : 04.92.60.35.01

N° 2018/86

DATE DE CONVOCATION
05 décembre 2018

DATE D’AFFICHAGE
05 décembre 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS
En exercice : 29
Présents : 19
Votants : 25

OBJET :

**DEMANDE SUBVENTIONS
AUPRES DE :**

- CONSEIL
DEPARTEMENTAL
- DETR
- AGENCE DE L’EAU
POUR CREATION D’UN
NOUVEAU RESEAU
D’ASSAINISSEMENT
COLLECTIF DANS LE
QUARTIER DU BEAUMON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L’An Deux Mille Dix Huit
Le 11 décembre à 18H45

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 05 décembre 2018 s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de

Monsieur Michel ROSSI, Maire,

Elus en exercice	Présents	Absents	Procuration a
M. ROSSI	+		
M. DUPERET TOUMIEU	+		
MME. ERKER	+		
M. VACCANI	+		
MME. MARCAL	+		
M. FERRASSE	+		
MME. VAN DE VELDE	+		
MR. POTTIER	+		
MR. GROBBEN	+		
MR. FOUCARD			MR. POTTIER
MME. JANIN	+		
MME. VENTRE			M. CHATRON-COLLIET
MR. FERRER Y SANTA CREU	+		
M. CHATRON-COLLIET	+		
MME. COLI		+	
MR. GRIMONT	+		
MR. AGNEL-VARIN	+		
MME. DELAOUTRE			MME. VAN DE VELDE
MR. ALONSO		+	
MME. RINGEISEN	+		
M. DE RICHCOUR	+		
MME. BLADANET			MME. MARCAL
M. ROUX	+		
MME. FERRI	+		
MME. PIRONE	+		
MME. SOLER		+	
M. TORRES			M. VACCANI
MME. ORTIS-ROBERT			M. ROSSI
MME. LORRAIN		+	

Secrétaire de séance : Alain GROBBEN

Monsieur VACCANI, adjoint, expose :

La Commune de Roquefort les Pins souhaite poursuivre son action en faveur du raccordement des habitations et des activités de services ou commerciales à l'assainissement collectif.

Ainsi, il est possible d'ouvrir un nouveau quartier à ce service public et améliorer l'action en faveur de l'environnement en créant un nouveau réseau facilitant la connexion des habitations et des acteurs économiques qui se situent dans le périmètre de l'infrastructure.

Le projet a pour objectif la mise en place d'un nouveau réseau d'assainissement collectif dans le secteur du quartier du Beaumon.

Le Maître d'œuvre désigné par la Mairie de Roquefort les Pins est le cabinet CTH INGENIERIE.

Suivant le DQE prévisionnel et le bon de commande du cabinet d'étude, le montant des travaux s'élèverait à 132 166 € HT pour cette première tranche.

Cette dernière irait de la station « Total » vers la Mairie, puis une seconde partie de la Station jusqu'au Colombier. Ainsi, un secteur important du territoire communal serait couvert par un nouveau réseau d'assainissement.

Afin de participer au financement, des demandes de subventions vont être rédigées.

La Commission Aménagement du 4 décembre 2018 a validé le projet et les demandes de subventions.

OUI l'exposé de Monsieur VACCANI,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à demander des subventions auprès des institutions suivantes :

1. Conseil Départemental des Alpes-Maritimes
2. Agence de l'Eau
3. DETR

Ainsi délibéré, ont signé au registre les membres présents à la séance.

Fait à ROQUEFORT-LES-PINS,
Le 11 décembre 2018


Michel ROSSI
Maire de Roquefort-les-Pins.

AR PREFECTURE

006-210601054-20181211-2018_87-DE
Reçu le 20/12/2018



Mairie de
ROQUEFORT-LES-PINS
06330

Téléphone : 04.92.60.35.00
Fax : 04.92.60.35.01

N° 2018/87

DATE DE CONVOCATION
05 décembre 2018

DATE D'AFFICHAGE
05 décembre 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29
Présents : 18
Votants : 23

OBJET :

RETROCESSION A L'EURO
SYMBOLIQUE CANALISATION
QUARTIER DU MUGUET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Dix Huit
Le 11 décembre à 18H45

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 05 décembre
2018 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la
Présidence de

Monsieur Michel ROSSI, Maire,

Elus en exercice	Présents	Absents	Procurations a
M. ROSSI	+		
M. DUPERET TOUMIEU	+		
MME. ERKER	+		
M. VACCANI		+	
MME. MARCAL	+		
M. FERRASSE	+		
MME.VAN DE VELDE	+		
MR. POTTIER	+		
MR. GROBBEN	+		
MR. FOUCARD			MR. POTTIER
MME. JANIN	+		
MME. VENTRE			M. CHATRON-COLLIET
MR. FERRER Y SANTA CREU	+		
M. CHATRON-COLLIET	+		
MME. COLI		+	
MR. GRIMONT	+		
MR. AGNEL-VARIN	+		
MME. DELAOUTRE			MME.VAN DE VELDE
MR. ALONSO		+	
MME. RINGEISEN	+		
M. DE RICHCOUR	+		
MME. BLADANET			MME. MARCAL
M. ROUX	+		
MME. FERRI	+		
MME. PIRONE	+		
MME. SOLER		+	
M. TORRES		+	
MME. ORTIS-ROBERT			M. ROSSI
MME. LORRAIN		+	

Secrétaire de séance : Alain GROBBEN

Monsieur DUPERET-TOUMIEU, 1^{er} adjoint, expose :

L'ASL des Lentisques a décidé de céder à la commune de Roquefort-les-Pins la canalisation d'eau potable qu'elle a financée avec ses propres deniers provenant des colotis.

Cette ASL est située dans le quartier du Muguet sur la Commune de Roquefort les Pins.

L'ASL se propose de céder à l'euro symbolique la canalisation à la Commune de Roquefort les Pins.

Ainsi, la Commune, après signature de la convention de rétrocession, pourra assurer la sécurisation du quartier du Muguet par la pose d'un hydrant.

La Commission Aménagement du 4 décembre 2018 a validé ce projet de rétrocession à l'euro symbolique au bénéfice de la Commune de Roquefort les Pins.

OUI l'exposé de Monsieur DUPERET TOUMIEU, 1^{ER} Adjoint,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à l'achat de la canalisation concernée à l'Euro symbolique.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents.

Ainsi délibéré, ont signé au registre les membres présents à la séance.

Fait à ROQUEFORT-LES-PINS,
Le 11 décembre 2018


Michel ROSSI
Maire de Roquefort-les-Pins.

AR PREFECTURE

006-210601050-20181211-2018_88-DE
Regu le 20/12/2018



Mairie de
ROQUEFORT-LES-PINS
06330

Téléphone : 04.92.60.35.00
Fax : 04.92.60.35.01

N° 2018/88

DATE DE CONVOCATION
05 décembre 2018

DATE D'AFFICHAGE
05 décembre 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29
Présents : 19
Votants : 25

OBJET :

LISTE DES MARCHES
CONCLUS EN 2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Dix Huit
Le 11 décembre à 18H45

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 05 décembre 2018 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de

Monsieur Michel ROSSI, Maire,

Elus en exercice	Présents	Absents	Procuration a
M. ROSSI	+		
M. DUPERET TOUMIEU	+		
MME. ERKER	+		
M. VACCANI	+		
MME. MARCAL	+		
M. FERRASSE	+		
MME.VAN DE VELDE	+		
MR. POTTIER	+		
MR. GROBBEN	+		
MR. FOUCARD			MR. POTTIER
MME. JANIN	+		
MME. VENTRE			M. CHATRON-COLLIET
MR. FERRER Y SANTA CREU	+		
M. CHATRON-COLLIET	+		
MME.COLI		+	
MR. GRIMONT	+		
MR. AGNEL-VARIN	+		
MME. DELADOUTRE			MME.VAN DE VELDE
MR. ALONSO		+	
MME. RINGEISEN	+		
M. DE RICHECOUR	+		
MME. BLADANET			MME. MARCAL
M. ROUX	+		
MME. FERRI	+		
MME. PIRONE	+		
MME. SOLER		+	
M. TORRES			M. VACCANI
MME. ORTIS-ROBERT			M. ROSSI
MME. LORRAIN		+	

Secrétaire de séance : Alain GROBBEN

Madame ERKER adjointe, expose :

Conformément à l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal a la possibilité de déléguer au Maire certaines de ses attributions.

Le Maire peut donc bénéficier des délégations du Conseil Municipal, cependant, il doit néanmoins rendre compte à l'organe délibérant des décisions qui ont été prises dans l'exercice de telles délégations.

Dans sa séance du 10 avril 2014, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de déléguer l'ensemble des attributions énumérées à l'article L 2122-22 du CGCT et notamment de « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget » (article L 2122-22 4° CGCT).

C'est ainsi que le 3° alinéa de l'article L 2122-23 du CGCT se rapportant aux dispositions prises par le Maire en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT dispose expressément que « le Maire doit rendre compte à chacune des dispositions aux membres du Conseil Municipal ».

Il est donc obligatoire d'informer le Conseil Municipal des marchés qui ont été conclus en 2018.

La Commission Gestion a pris acte du tableau des marchés passés lors de l'exercice 2018.

Où l'exposé de Madame ERKER,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- **PRENDRE** acte du tableau des marchés

Ainsi délibéré, ont signé au registre les membres présents à la séance.

Fait à ROQUEFORT-LES-PINS,
Le 11 décembre 2018


Michel ROSSI
Maire de Roquefort-les-Pins.

MAIRIE DE ROQUEFORT-LES-PINS
MARCHES CONCLUS DU 01/01/2018 AU 01/12/2018

N°	OBJET	PROCEDURE	NOTIFICATION ATTRIBUTION	TITULAIRE	DUREE D'EXECUTION	FIN EXECUTION	MONTANT HT MAXIMUM
	Communication						
	lot 1: Impressions classiques	MAPA<90,000	23/04/2018	perfecta	1 an	23/04/2019	60 000
	lot 2: Impressions spéciales	MAPA<90,000	23/04/2018	perfecta	1 an	23/04/2019	10 000
1	lot 3 Conception, rédaction, proposition et mise en œuvre de l'information et de la communication municipale	MAPA>90,000	16/07/2018	RECTO-VERSO	1 an	16/07/2019	100 000
2	Fourniture papeterie	MAPA<90,000	27/03/2018	RPS	3 ANS	09/04/2021	120 000
	Entretien des arbres des arbres						
	Lot 1: élagage	MAPA<90,000 BC	27/03/2018	C-élagage	3 ans	09/04/2021	90 000
3	Lot 2: abattage	MAPA<90,000 BC	27/03/2018	C-élagage	3 ans	09/04/2021	90 000
4	Marquage routier	MAPA<90,000	27/03/2018	Azureute	3 ans	09/04/2021	75 000
	Achat deux véhicules						
	Lot 1 - ST	MAPA<90,000	18/06/2018	PEUGEOT	300	07/01/2019	15 632,01
5	Lot 2 - PH	MAPA<90,000	18/06/2018	PEUGEOT	700	30/10/2018	16 421,01
6	INSTALLATION ET LOCATION DE BATHMET(S) MODULAIRE(S) POUR SALLE DE CLASSE PROVISORE	MAPA<90,000 BC	04/06/2018	AZURLOC			23 000
7	Livraison repas CCAS	MAPA >90,000	21/09/2018	REGAL	3 ans	2021	150 000
8	fourniture et produits d'entretien	MAPA<90,000 BC	20/09/2018	SANOGIA	2 ANS	20/09/2020	70 000

AR PREFECTURE

006-210601050-20181211-2018_88-DE
Reçu le 20/12/2018

Marché repas crèche-8 lots		MAPA >90,000	19/07/2018	POIRONA	2 ANS	31/08/2020	14 000
9	Lot 1 - Produits congelés (viandes et produits de la mer)	MAPA >90,000	19/07/2018	POIRONA	2 ANS	31/08/2020	20 800
10	Lot 2 - Produits congelés (fruits, légumes et pomme de terre)	MAPA >90,000	19/07/2018	POIRONA	2 ANS	31/08/2020	10 000
	Lot 3 - : Produits congelés (préparations alimentaires élaborées composées)	MAPA >90,000	19/07/2018	POIRONA	2 ANS	31/08/2020	24 000
11	Lot 4 - Produits laitiers et dérivés biers et non bios	MAPA >90,000	19/07/2018	PRO A PRO	2 ANS	31/08/2020	40 800
	Lot 5 - : Epicerie (boissons, condiments...)	MAPA >90,000	19/07/2018	NATURONS	2 ANS	31/08/2020	14 000
	Lot 7 - : Viandes, charcuteries et volailles fraîches bios	MAPA <90,000	18/08/2018	PEUGEOT	9M	28/01/2019	16 688,52
12	Véhicule PM	MAPA <90,000	07/08/2018	FLASH ALARME	3 ANS	21/08/2021	18 800
	Telesurveillance maintenance alarme	MAPA <90,000	07/08/2018	CHARBONNIER	3 ANS	21/08/2021	15 000
	Lot 1 - teledurveillance-intervention	MAPA <90,000 BC	03/08/2018	SFR	4 ANS	13/10/2022	40 000
	Acces internet	MAPA <90,000 BC					
	Fourniture de livres médiathèque	MAPA <90,000 BC					
	LOT 1-A/Deims	MAPA <90,000 BC				31/01/2022	9000
	LOT 2-BD	MAPA <90,000 BC				31/01/2022	9000
	LOT 3-Romans	MAPA <90,000 BC				31/01/2022	9000
	LOT 4-Documentaires	MAPA <90,000 BC				31/01/2022	9000
	LOT 5-Étographie	MAPA <90,000 BC				31/01/2022	9000

AR PREFECTURE

006-210601056-20161211-2018_66-DE
 Regu le 20/12/2018

SERVICE		OBJET		CONTRATS		ECHANGE FINALE		MONTANT HT		FOURNISSEUR	
		DEBUT	DUREE								
INFORMATIQUE	Maintenance des parcs informatiques	01/01/2018	1 an		31/12/2018		voir		SAS Security		
INFORMATIQUE	Contrat de services d'applicatifs hébergés Ecoles de Roquefort-les-Pins et maintenance téléphonique	01/01/2018	1 AN		31/12/2018		387 et 425,76		KARVI-Services		
INFORMATIQUE	Contrat de community management	01/09/2018	1 AN		01/09/2019		690€/mois		FCC		
INFORMATIQUE	Contrat d'hébergement des applications de gestion en ligne et sites internet	15/09/2018	1 AN		15/09/2019		MAX 4000€		SAS Security		
INFORMATIQUE	Maintenance informatique "médiathèque"	12/11/2018	1 AN RENOUV 1X		12/11/2020		360 € TTC par an		AEVI		
INFORMATIQUE	Maintenance informatique pour serveur COMEDU "école du plan"	12/11/2018	1 AN RENOUV 1X		12/11/2020		480 € TTC par an		AEVI		
INFORMATIQUE	Gestion terrain de la PM Ibexos mobiles	01/01/2018	3 ANS		31/12/2020		487,5€/AN		LOGTUD		
INFORMATIQUE	GEO Verbalisation électronique	01/01/2018	3 ANS		31/12/2020		1089€/AN		LOGTUD		
INFORMATIQUE	Contrat de maintenance logiciels Opsys	01/09/2018	1 AN RENOUV 3X		01/09/2021		voir prix des prestations		ARCHIMED		
INFORMATIQUE	Logiciel de gestion du cimetière	01/01/2018	3 ANS		01/01/2021		voir prix des prestations		SISTEC		
INFORMATIQUE	assistance TBI	20/04/2018	3 ANS		20/04/2021		5010€/an		ORDISYS		
INFORMATIQUE	Maintenance du logiciel VSIO SEDI PCI	01/07/2018	1 AN RENOUV 2X		01/07/2021		Redevance annuelle 45 € HT / AN		INFORMATIQUE		
TECHNIQUES	Maintenance porte automatique	01/05/2018	3 mois		01/01/2019		560+ prestation		SLAVKO		INSTALLATION

AR PREFECTURE

004-21060105#-20181211-2018_88-DE
Reçu le 20/12/2018

TECHNIQUES	Maintenance balayouse	28/01/2018	1 AN	26/01/2019	3100€/AN	ES
TECHNIQUES	Entretien VMC pour école primaire et crèche, médiathèque, foot et Entretien chaufferies (CHAUDIERES ET CLIM) église-presbytère	02/02/2018	1 AN RENOUV	01/02/2019	2 135,00 €	SARL CCE
TECHNIQUES	Entretien chaufferies (CHAUDIERES ET CLIM) Ecole prim et crèche	02/02/2018	1 AN	01/02/2019	468 € / AN	SARL CCE
TECHNIQUES	Entretien chaufferies (VMC, CHAUDIERES ET CLIM) cuisine école prim	02/02/2018	1 AN	01/02/2019	720 € / AN	SARL CCE
TECHNIQUES	Entretien chaufferies desmfumaaee salle polyvalente	02/02/2018	1 AN	01/02/2019	1704 € / AN	SARL CCE
TECHNIQUES	Entretien chaufferies (VMC, CHAUDIERES ET CLIM) cuisine école mater	02/02/2018	1 AN	01/02/2019	1020 € / AN	SARL CCE
TECHNIQUES	Contrat de maintenance des installations de genie climatique (centre	29/03/2018	1 AN	29/03/2019	1 760 €	SARL CCE
TECHNIQUES	Contrat de maintenance des installations de genie climatique (Pole Image	29/03/2018	1 AN	29/03/2019	4 450 €	SARL CCE
TECHNIQUE	Maintenance assenccurs	01/03/2018	4 ANS	01/03/2022		SARL CCE
HYGIENE						
HYGIENE	Contrat de maintenance videoprotection	02/01/2018	1 AN	02/01/2019	6264€/AN	CITELUM
HYGIENE	Contrat d'entretien "cuisines"	14/11/2018	3 ANS	14/11/2021	7552,99€ HT / AN	CCP
POLE IMAGE						
POLE IMAGE	Contrat prestation activite prestation	fevrier 2018	1 AN	fevrier 2019	25 000 €	BUCCINI
	Maintenance de logiciels de					BUCCINI

AR PREFECTURE

006-210601080-20181211-2018_88-DE
 Reçu le 20/12/2018

POLE IMAGE	billetterie & autres software	07/03/2018	1 AN RENOUV IX	06/03/2020	1088 €HT / AN	MULTIMEDIA SERVICES
			AUTRES			
GESTION IMMO	Gestion quartier du plan	01/01/2018	2 ANS	01/01/2020	voir prix des prestations	SAFI IMMO
AUTRES	Mise sous pls replay 3000	30/03/2018	5 ans	30/03/2023	2883/mois	PITNEYBOWES

AR PREFECTURE

006-210601050-20181211-2018_89-BF
Reçu le 20/12/2018



MAIRIE DE
ROQUEFORT-LES-PINS
06330

Téléphone : 04.92.60.35.00
Fax : 04.92.60.35.01

N° 2018/89

DATE DE CONVOCATION
05 décembre 2018

DATE D’AFFICHAGE
05 décembre 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29
Présents : 19
Votants : 25

OBJET :

DECISION

MODIFICATIVE N°1

EXERCICE 2018

BUDGET PRINCIPAL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Dix Huit
Le 11 décembre à 18H45

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 05 décembre 2018 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de

Monsieur Michel ROSSI, Maire,

Elus en exercice	Présents	Absents	Procuration a
M. ROSSI	+		
M. DUPÉRET TOUMIEU	+		
MME. ERKER	+		
M. VACCANI	+		
MME. MARCAL	+		
M. FERRASSE	+		
MME.VAN DE VELDE	+		
MR. POTTIER	+		
MR. GROBBEN	+		
MR. FOUCARD			MR. POTTIER
MME. JANIN	+		
MME. VENTRE			M. CHATRON-COLLIET
MR. FERRER Y SANTA CREU	+		
M. CHATRON-COLLIET	+		
MME.COLI		+	
MR. GRIMONT	+		
MR. AGNEL-VARIN	+		
MME. DELAOUTRE			MME.VAN DE VELDE
MR. ALONSO		+	
MME. RINGEISEN	+		
M. DE RICHCOUR	+		
MME. BLADANET			MME. MARCAL
M. ROUX	+		
MME. FERRI	+		
MME. PIRONE	+		
MME. SOLER		+	
M. TORRES			M. VACCANI
MME. ORTIS-ROBERT			M. ROSSI
MME. LORRAIN		+	

Secrétaire de séance : Alain GROBBEN

Madame ERKER, Adjointe, rappelle au Conseil Municipal qu'il a approuvé dans sa séance du 13 février 2018, son débat d'orientation budgétaire de son Budget Primitif de l'exercice 2018.

Elle précise que des modifications sont nécessaires à certains articles et présente la décision modificative n°1 à l'Assemblée.

En l'espèce, la décision modificative, d'un montant de 565 140,00 euros, s'équilibre comme suit :

Section de Fonctionnement :

Dépenses + 264 635,00 euros
Recettes + 264 635,00 euros

Section d'Investissement :

Dépenses + 300 505,00 euros
Recettes + 300 505,00 euros

la Commission Gestion en date du 27 novembre 2018 a pris connaissance des mouvements comptables nécessaires pour clôturer le budget principal 2018.

OUI l'exposé de Madame ERKER,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE la décision modificative n°1 pour l'exercice 2018 d'un montant de 565 140,00 euros, telle que détaillée en annexe.

Ainsi délibéré, ont signé au registre les membres présents à la séance.

Fait à ROQUEFORT-LES-PINS,
Le 11 décembre 2018


Michel ROSSI
Maire de Roquefort-les-Pins.

AR PREFECTURE

006-210601050-20181211-2018_90-BF
Reçu le 20/12/2018



MAIRIE DE
ROQUEFORT-LES-PINS
06330

Téléphone : 04.92.60.35.00
Fax : 04.92.60.35.01

N° 2018/90

DATE DE CONVOCATION
05 décembre 2018

DATE D'AFFICHAGE
05 décembre 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29
Présents : 19
Votants : 25

OBJET :

**DECISION MODIFICATIVE
N°1**

EXERCICE 2018

BUDGET ANNEXE

ASSAINISSEMENT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Dix Huit
Le 11 décembre à 18H45

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 05 décembre 2018 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de

Monsieur Michel ROSSI, Maire,

Elus en exercice	Présents	Absents	Procuration s
M. ROSSI	+		
M. DUPERET TOUMIEU	+		
MME. ERKER	+		
M. VACCANI	+		
MME. MARCAL	+		
M. FERRASSE	+		
MME.VAN DE VELDE	+		
MR. POTTIER	+		
MR. GROBBEN	+		
MR. FOUCARD			MR. POTTIER
MME. JANIN	+		
MME. VENTRE			M. CHATRON-COLLIET
MR. FERRER Y SANTA CREU	+		
M. CHATRON-COLLIET	+		
MME.COLI		+	
MR. GRIMONT	+		
MR. AGNEL-VARIN	+		
MME. DELAOUTRE			MME.VAN DE VELDE
MR. ALONSO		+	
MME. RINGEISEN	+		
M. DE RICHÉCOUR	+		
MME. BLADANET			MME. MARCAL
M. ROUX	+		
MME. FERRI	+		
MME. PIRONE	+		
MME. SOLER		+	
M. TORRES			M. VACCANI
MME. ORTIS-ROBERT			M. ROSSI
MME. LORRAIN		+	

Secrétaire de séance : Alain GROBBEN

Madame ERKER, Adjointe, rappelle au Conseil Municipal qu'il a approuvé dans sa séance du 13 février 2018, son débat d'orientation budgétaire de son Budget Primitif de l'exercice 2018.

Elle précise que des modifications sont nécessaires à certains articles et présente la décision modificative n°1 à l'Assemblée.

La décision modificative, d'un montant de 318 285,00 euros, s'équilibre comme suit :

Section de Fonctionnement :

Dépenses	+ 218 216,00 euros
Recettes	+ 218 216,00 euros

Section d'Investissement :

Dépenses	+100 069,00 euros
Recettes	+ 100 069,00 euros

la Commission Gestion du 27 novembre 2018 a pris connaissance et acte des mouvements comptables pour la clôture du budget annexe assainissement.

OUI l'exposé de Madame ERKER,

Le Conseil Municipal à l'unanimité

- APPROUVE la décision modificative n°1 pour l'exercice 2018 du budget annexe assainissement, d'un montant de 318 285,00 euros, telle que détaillée en annexe.

Ainsi délibéré, ont signé au registre les membres présents à la séance.

Fait à ROQUEFORT-LES-PINS,
Le 11 décembre 2018



Michel ROSSI
Maire de Roquefort-les-Pins.

AR PREFECTURE

006-210601050-20181211-2018_91-DE
Reçu le 20/12/2018



MAIRIE DE
ROQUEFORT-LES-PINS
06330

Téléphone : 04.92.60.35.00
Fax : 04.92.60.35.01

N° 2018/91

DATE DE CONVOCATION
05 décembre 2018

DATE D'AFFICHAGE
05 décembre 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29
Présents : 19
Votants : 25

OBJET :

**AUTORISATIONS DE
CREDITS
EXERCICE 2019
BUDGET GENERAL
SECTION
D'INVESTISSEMENT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Dix Huit
Le 11 décembre à 18H45

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 05 décembre 2018 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de

Monsieur Michel ROSSI, Maire,

Elus en exercice	Présents	Absents	Procuration a
M. ROSSI	+		
M. DUPERET TOUMIEU	+		
MME. ERKER	+		
M. VACCANI	+		
MME. MARCAL	+		
M. FERRASSE	+		
MME.VAN DE VELDE	+		
MR. POTTIER	+		
MR. GROBBEN	+		
MR. FOUCARD			MR. POTTIER
MME. JANIN	+		
MME. VENTRE			M. CHATRON-COLLIET
MR. FERRER Y SANTA CREU	+		
M. CHATRON-COLLIET	+		
MME.COLI		+	
MR. GRIMONT	+		
MR. AGNEL-VARIN	+		
MME. DELAOUTRE			MME.VAN DE VELDE
MR. ALONSO		+	
MME. RINGEISEN	+		
M. DE RICHCOUR	+		
MME. BLADANET			MME. MARCAL
M. ROUX	+		
MME. FERRI	+		
MME. PIRONE	+		
MME. SOLER		+	
M. TORRES			M. VACCANI
MME. ORTIS-ROBERT			M. ROSSI
MME. LORRAIN		+	

Secrétaire de séance : Alain GROBBEN

Madame ERKER, Adjointe, Informe l'assemblée que les dépenses d'investissement peuvent être engagées et mandatées avant le vote du budget primitif 2019 sur autorisation du Conseil Municipal en vertu de l'article L 1612-1 alinéa 3 du Code Général des Collectivités Territoriales dans la limite du quart des crédits d'investissement ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Madame ERKER présente le montant des crédits autorisés sur la base de l'article L 1612-1 alinéa 3 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui seront reportés sur le budget primitif 2019.

Budget Général – Section Investissement

Opération : 287 Acquisition matériel		
Article :	2183/020 Matériel de bureau et informatique	10 000,00
Article :	2184/020 Mobilier	10 000,00
Article :	2188/020 Autre matériel	15 000,00
Opération : 289 Sécurité		
Article :	2315/110 Instal.mat. et out. Tech.	25 000,00
Opération : 292 Voirie Goudronnage		
Article :	2315/822 Instal.mat. et out. Tech.	50 000,00
Opération : 293 Bâtiments communaux		
Article :	2313/020 Construction	50 000,00
Opération : 1030 Aménagement quartiers		
Article :	2315/822 Instal.mat. et out. Tech.	50 000,00
Opération : 1009 Nouveau groupe scolaire		
Article :	2313/20 Construction	50 000,00
Total		260 000,00

AR PREFECTURE

006-210601050-20181211-2018_91-DE
Reçu le 20/12/2018

3

La Commission Gestion a donné un avis positif pour cette autorisation de crédits pour le budget 2019 section Investissement.

OUI l'exposé de Madame ERKER,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les autorisations de crédits mentionnées ci-dessus pour l'exercice 2019.

Ainsi délibéré, ont signé au registre les membres présents à la séance.

Fait à ROQUEFORT-LES-PINS,
Le 11 décembre 2018


Michel ROSSI
Maire de Roquefort-les-Pins.

AR PREFECTURE

006-210601050-20181211-2018_92-DE
Regu le 20/12/2018



MAIRIE DE
ROQUEFORT-LES-PINS
06330

Téléphone : 04.92.60.35.00
Fax : 04.92.60.35.01

N° 2018/92

DATE DE CONVOCATION
05 décembre 2018

DATE D'AFFICHAGE
05 décembre 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29
Présents : 19
Votants : 25

OBJET :

DEMANDE

AVANCE

SUBVENTION

ASR FOOT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Dix Huit
Le 11 décembre à 18H45

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 05 décembre 2018 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de

Monsieur Michel ROSSI, Maire,

Elus en exercice	Présents	Absents	Procuratlon a
M. ROSSI	+		
M. DUPERET TOUMIEU	+		
MME. ERKER	+		
M. VACCANI	+		
MME. MARCAL	+		
M. FERRASSE	+		
MME.VAN DE VELDE	+		
MR. POTTIER	+		
MR. GROBBEN	+		
MR. FOUCARD			MR. POTTIER
MME. JANIN	+		
MME. VENTRE			M. CHATRON-COLLIET
MR. FERRER Y SANTA CREU	+		
M. CHATRON-COLLIET	+		
MME.COLI		+	
MR. GRIMONT	+		
MR. AGNEL-VARIN	+		
MME. DELAOUTRE			MME.VAN DE VELDE
MR. ALONSO		+	
MME. RINGEISEN	+		
M. DE RICHCOUR	+		
MME. BLADANET			MME. MARCAL
M. ROUX	+		
MME. FERRI	+		
MME. PIRONE	+		
MME. SOLER		+	
M. TORRES			M. VACCANI
MME. ORTIS-ROBERT			M. ROSSI
MME. LORRAIN		+	

Secrétaire de séance : Alain GROBBEN

Monsieur Pottier, adjoint, expose :

Comme chaque année, le district de la Côte d'Azur demande à tous les clubs affiliés une avance sur créance qui doit être versée début février.

A cette fin, le club de foot de la commune demande d'accorder une avance de subvention d'un montant de 6 000,00 € qui sera déduite de la subvention programmée au BP 2019.

La Commission Gestion a donné un avis favorable pour le versement anticipé d'une partie de la subvention au profit de l'ASR Football pour un montant maximum de 6 000,00 € qui sera ensuite déduit de la subvention annuelle 2019.

OUI l'exposé de Monsieur Pottier,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE D'OCTROYER** une avance de 6 000,00 € pour l'ASR Foot sur le montant de la subvention qui sera programmée au BP 2019

- **ET AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer le mandatement de cette avance.

Ainsi délibéré, ont signé au registre les membres présents à la séance.

Fait à ROQUEFORT-LES-PINS,
Le 11 décembre 2018


Michel ROSSI
Maire de Roquefort-les-Pins.

AR PREFECTURE

006-210601054-20181211-2018_93-DE
Reçu le 20/12/2018



MAIRIE DE
ROQUEFORT-LES-PINS
06330

Téléphone : 04.92.60.35.00
Fax : 04.92.60.35.01

N° 2018/93

DATE DE CONVOCATION
05 décembre 2018

DATE D'AFFICHAGE
05 décembre 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29
Présents : 19
Votants : 25

OBJET :

**VENTE PROPRIETE LES
ROMARINS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Dix Huit
Le 11 décembre à 18H45

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 05 décembre 2018 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de

Monsieur Michel ROSSI, Maire,

Elus en exercice	Présents	Absents	Procuration a
M. ROSSI	+		
M. DUPERET TOUMIEU	+		
MME. ERKER	+		
M. VACCANI	+		
MME. MARCAL	+		
M. FERRASSE	+		
MME.VAN DE VELDE	+		
MR. POTTIER	+		
MR. GROBBEN	+		
MR. FOUCARD			MR. POTTIER
MME. JANIN	+		
MME. VENTRE			M. CHATRON-COLLIET
MR. FERRER Y SANTA CREU	+		
M. CHATRON-COLLIET	+		
MME.COUI		+	
MR. GRIMONT	+		
MR. AGNEL-VARIN	+		
MME. DELAOUTRE			MME.VAN DE VELDE
MR. ALONSO		+	
MME. RINGEISEN	+		
M. DE RICHCOUR	+		
MME. BLADANET			MME. MARCAL
M. ROUX	+		
MME. FERRI	+		
MME. PIRONE	+		
MME. SOLER		+	
M. TORRES			M. VACCANI
MME. ORTIS-ROBERT			M. ROSSI
MME. LORRAIN		+	

Secrétaire de séance : Alain GROBBEN

Monsieur DUPERET TOUMIEU, adjoint, expose :

La Commune de Roquefort-les-Pins désire vendre un bien se composant d'une maison individuelle sur deux niveaux composés d'un séjour, cuisine indépendante, trois chambres, salle de bain et salle d'eau et toilettes indépendants. Pas de garage, terrasse.

Le terrain, assise foncière du projet, fait 527 m² (cadastré section CM10) avec une maison d'environ 100m².

Cette propriété est située au 59 chemin du Plan sis à Roquefort-les-Pins.

Le prix des domaines a été estimé à 320 000 €.

Sachant que l'article L2122-21 du CGCGT prévoit que :

« Sous le contrôle du Conseil Municipal et sous le contrôle administratif du représentant de l'Etat dans le département, le Maire est chargé d'une manière générale, d'exécuter les décisions du conseil municipal.

- De passer dans les mêmes formes les actes de vente, échange, partage, acceptation de dons ou legs, acquisition, transaction, lorsque ces actes ont été autorisés conformément aux dispositions du présent code. »

La commission gestion du 27 novembre 2018 a validé la proposition ci-dessous

OUI l'exposé de Monsieur DUPERET TOUMIEU,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** la vente de la propriété cadastrée CM10
- **ACCEPTTE** le prix de vente à hauteur de 320 000 €
- **AUTORISE** Mr le Maire ou son représentant à signer tous les actes afférents à cette vente.
- **RAPPORTE** et **INSCRIT** cette somme au budget 2019

Ainsi délibéré, ont signé au registre les membres présents à la séance.

Fait à ROQUEFORT-LES-PINS,

Le 11 décembre 2018


Michel ROSSI

Maire de Roquefort-les-Pins.



AR PREFECTURE

006-210601054-20181211-2018_94-DE
Reçu le 20/12/2018



MAIRIE DE
ROQUEFORT-LES-PINS
06330

Téléphone : 04.92.60.35.00
Fax : 04.92.60.35.01

N° 2018/94

DATE DE CONVOCATION
05 décembre 2018

DATE D'AFFICHAGE
05 décembre 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29
Présents : 19
Votants : 25

OBJET :

**TABLEAU DES EFFECTIFS-
ACTUALISATION**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Dix Huit
Le 11 décembre à 18H45

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 05 décembre 2018 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de

Monsieur Michel ROSSI, Maire,

Elus en exercice	Présents	Absents	Procuration a
M. ROSSI	+		
M. DUPERET TOUMIEU	+		
MME. ERKER	+		
M. VACCANI	+		
MME. MARCAL	+		
M. FERRASSE	+		
MME.VAN DE VELDE	+		
MR. POTTIER	+		
MR. GROBEN	+		
MR. FOUCARD			MR. POTTIER
MME. JANIN	+		
MME. VENTRE			M. CHATRON-COLLIET
MR. FERRER Y SANTA CREU	+		
M. CHATRON-COLLIET	+		
MME. COLI		+	
MR. GRIMONT	+		
MR. AGNEL-VARIN	+		
MME. DELAOUTRE			MME.VAN DE VELDE
MR. ALONSO		+	
MME. RINGEISEN	+		
M. DE RICHCOUR	+		
MME. BLADANET			MME. MARCAL
M. ROUX	+		
MME. FERRI	+		
MME. PIRONE	+		
MME. SOLER		+	
M. TORRES			M. VACCANI
MME. ORTIS-ROBERT			M. ROSSI
MME. LORRAIN		+	

Secrétaire de séance : Alain GROBEN

Monsieur DUPERET TOUMIEU, adjoint, expose :

Le tableau des effectifs constitue la liste des emplois ouverts budgétairement pourvus ou non, classés par filières, cadres d'emplois et grades et distingués par une durée hebdomadaire de travail déterminée en fonction des besoins du service.

Conformément à l'article n°34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, aucune création d'emploi ne peut intervenir si les crédits disponibles au chapitre budgétaire correspondant ne le permettent.

La réglementation prévoit également que les emplois de chaque collectivité soient créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Compte tenu des mouvements du personnel, il est nécessaire de mettre à jour le tableau des effectifs de la collectivité régulièrement.

La commission gestion a validé le tableau des effectifs.

OUI l'exposé de Monsieur DUPERET TOUMIEU,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **VALIDE** le tableau des effectifs présenté.

Ainsi délibéré, ont signé au registre les membres présents à la séance.

Fait à ROQUEFORT-LES-PINS,
Le 11 décembre 2018.


Michel ROSSI
Maire de Roquefort-les-Pins.

AR PREFECTURE

006-210601050-20181211-2018_94-DE
Reçu le 20/12/2018COMMUNE DE ROQUEFORT LES PINS
TABLEAU DES EFFECTIFS ACTUALISE

1 / EMPLOIS PERMANENTS				
GRADES DU EMPLOIS AU 1 01 2017	TOTAL DES EFFECTIFS AU 13/09 2018	MODIFICATION DU TABLEAU AU 11 12 2018		
		SUPPRESSION DE POSTE	CREATION DE POSTE	TOTAL
FILIERE ADMINISTRATIVE (1)		FILIERE ADMINISTRATIVE (1)		
Attaché principal	2			2
Rédacteur principal 1ère classe	2			2
Rédacteur principal 2ème classe	0			0
Rédacteur	1			1
Adjoint administratif principal 1ère classe (NT)	1			1
Adjoint administratif principal 1ère classe	3			3
Adjoint administratif principal 2ème classe	4			4
Adjoint administratif territorial (NT)	4	-3		1
Adjoint administratif territorial	5		3	8
TOTAL (1)	22	-3	3	22
SECTEUR TECHNIQUE (2)		SECTEUR TECHNIQUE (2)		
Technicien territorial	1			1
Agent de maîtrise principal	2			2
Agent de maîtrise (NT)	1	-1		0
Agent de maîtrise	6			6
Adjoint technique principal 1ère classe	1			1
Adjoint technique principal 2ème classe	14			14
Adjoint technique territorial (NT)	1	-1		0
Adjoint technique territorial	9	-1		9
TOTAL (2)	45	-1	1	45
SOCIAL (3)		SOCIAL (3)		
Educateur de jeunes enfants principal	1			1
Educateur de jeunes enfants	1			1
Agent territorial spécialiste des écoles maternelles principal 1ère classe	2	-1		1
Agent territorial spécialiste des écoles maternelles principal 2ème classe	1			1
Agent social territorial principal 2ème classe	1			1
Agent social territorial (NT)	7	-3		4
Agent social territorial dit 1 TNC au le 01/09/2018	6			6
TOTAL (3)	20	-1	1	20
MEDICO-SOCIAL (4)		MEDICO-SOCIAL (4)		
Auxiliaire de puériculture principal 1ère classe	3			3
Auxiliaire de puériculture principal 2ème classe	2			2
Infirmière de classe normale (NT)	1			1
TOTAL (4)	6	0	0	6

SPORTIVE (5)		SPORTIVE (5)		
Educatrice sportive (NT)	1			1
TOTAL (5)	1	0	0	1
CULTURELLE (6)		CULTURELLE (6)		
Adjoint patrimoine territorial (NT) di 1 TNC	1			1
Adjoint patrimoine territorial	1			1
TOTAL (6)	2	0	0	2
ANIMATION (7)		ANIMATION (7)		
Adjoint animation territorial (NT) di 3 TNC	14	-2	1	13
Adjoint animation principal 2ème territorial	2			2
Adjoint animation territorial	1		1	2
TOTAL (7)	17	-2	2	17
POLICE (8)		POLICE (8)		
Chef de service principal 1ère de police municipale	1			1
Chef de service principal 2ème de police municipale	0			0
Brigadier chef principal	1			1
Gardien - Brigadier	1			1
TOTAL (8)	3	0	0	3
IV/ EMPLOIS AIDES				
Contrats Aides 2 (CRECHE) 1 (CULTURE) 1 (CCAS) 1 (GESTION) 5 (JEUNESSE)	6		4	10
TOTAL (9)	6	0	4	10

EMPLOIS AU 10/01/2018	TOTAL DES EFFECTIFS AL 10/09/2018	BILAN TABLEAU AU 11/12/2018		
		SUPPRESSION DE POSTE	CREATION DE POSTE	TOTAL
TOTAL	111	-12	10	109

III/ EMPLOIS ACCESSOIRES ET OCCASIONNELS				
Vacation BAFD (NT)	0			0
Vacation BAFA Animateur formé (NT) (70€ bruts la journée)	10			10
Vacation Animateur stagiaire (NT) (63€ bruts la journée)	10			10
Vacation Animateur Non formé(NT) (59€ bruts la journée)	10			10
Vacation distribution (NT) (50€ bruts pour 1/2 journée)	1	-1		0
Mission expertise développement durable (29€ bruts/heure) (NT)	1			1

AR PREFECTURE

006-210601054-20181211-2018_95-DE
Reçu le 20/12/2018



MAIRIE DE
ROQUEFORT-LES-PINS
06330

Téléphone : 04.92.60.35.00
Fax : 04.92.60.35.01

N° 2018/95

DATE DE CONVOCATION
05 décembre 2018

DATE D'AFFICHAGE
05 décembre 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29
Présents : 19
Votants : 25

OBJET :

**REGLEMENT INTERIEUR
APPLICABLE AUX AGENTS
MUNICIPAUX DE LA
MAIRIE DE ROQUEFORT-
LES-PINS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Dix Huit
Le 11 décembre à 18H45

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 05 décembre 2018 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de

Monsieur Michel ROSSI, Maire,

Elus en exercice	Présents	Absents	Procuration a
M. ROSSI	+		
M. DUPERET TOUMIEU	+		
MME. ERKER	+		
M. VACCANI	+		
MME. MARCAL	+		
M. FERRASSE	+		
MME.VAN DE VELDE	+		
MR. POTTIER	+		
MR. GROBBEN	+		
MR. FOUCARD			MR. POTTIER
MME. JANIN	+		
MME. VENTRE			M. CHATRON-COLLIET
MR. FERRER Y SANTA CREU	+		
M. CHATRON-COLLIET	+		
MME.COLI		+	
MR. GRIMONT	+		
MR. AGNEL-VARIN	+		
MME. DELAOUTRE			MME.VAN DE VELDE
MR. ALONSO		+	
MME. RINGEISEN	+		
M. DE RICHCOUR	+		
MME. BLADANET			MME. MARCAL
M. ROUX	+		
MME. FERRI	+		
MME. PIRONE	+		
MME. SOLER		+	
M. TORRES			M. VACCANI
MME. ORTIS-ROBERT			M. ROSSI
MME. LORRAIN		+	

Secrétaire de séance : Alain GROBBEN

Monsieur DUPERET TOUMIEU, adjoint, expose :

Dans le cadre de sa politique de modernisation et d'organisation de sa structure interne, la Municipalité envisage de mettre en œuvre un règlement intérieur applicable à tous les agents salariés de la collectivité qui, après validation, entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2019.

Ainsi, il est proposé les documents suivants :

1. Présentation des objectifs de ce projet de règlement intérieur
2. Projet de règlement intérieur

Un travail de concertation et de collecte d'informations a été réalisé, durant l'année 2018, selon la méthode suivante :

1. Travail avec les chefs de services qui ont sollicité les agents dans chaque service
2. Compilation des particularités internes dans un projet de document
3. Travail en Comité Technique Paritaire (CTP) et Comité d'Hygiène de Sécurité au Travail (CHSCT) pour partager et élaborer un document conjoint

La commission gestion du 27 novembre 2018 a validé le projet de règlement intérieur.

OUI l'exposé de Monsieur DUPERET TOUMIEU,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **VALIDE** le règlement intérieur présenté et son application au 1^{er} janvier 2019.

Ainsi délibéré, ont signé au registre les membres présents à la séance.

Fait à ROQUEFORT-LES-PINS,
Le 11 décembre 2018


Michel ROSSI
Maire de Roquefort-les-Pins.

AR PREFECTURE

006-210601050-20181211-2018_06-DE
Reçu le 20/12/2018



MAIRIE DE
ROQUEFORT-LES-PINS
06330

Téléphone : 04.92.60.35.00
Fax : 04.92.60.35.01

N° 2018/96

DATE DE CONVOCATION
05 décembre 2018

DATE D'AFFICHAGE
05 décembre 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29
Présents : 19
Votants : 25

OBJET :

**CADEAUX
POUR DEPART
A LA
RETRAITE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Dix Huit
Le 11 décembre à 18H45

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 05 décembre 2018 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de

Monsieur Michel ROSSI, Maire,

Elus en exercice	Présents	Absents	Procuration a
M. ROSSI	+		
M. DUPERET TOUMIEU	+		
MME. ERKER	+		
M. VACCANI	+		
MME. MARCAL	+		
M. FERRASSE	+		
MME.VAN DE VELDE	+		
MR. POTTIER	+		
MR. GROBBEN	+		
MR. FOUCARD			MR. POTTIER
MME. JANIN	+		
MME. VENTRE			M. CHATRON-COLLIET
MR. FERRER Y SANTA CREU	+		
M. CHATRON-COLLIET	+		
MME.COLI		+	
MR. GRIMONT	+		
MR. AGNEL-VARIN	+		
MME. DELAOUTRE			MME.VAN DE VELDE
MR. ALONSO		+	
MME. RINGEISEN	+		
M. DE RICHECOUR	+		
MME. BLADANET			MME. MARCAL
M. ROUX	+		
MME. FERRI	+		
MME. PIRONE	+		
MME. SOLER		+	
M. TORRES			M. VACCANI
MME. ORTIS-ROBERT			M. ROSSI
MME. LORRAIN		+	

Secrétaire de séance : Alain GROBBEN

Monsieur DUPERET TOUMIEU, adjoint, expose :

A l'occasion des futurs départs en retraite des agents de la collectivité et afin de les remercier pour ces années passées au service de la commune, Monsieur le Maire et le Conseil Municipal ont décidé de leur offrir un cadeau.

Considérant que Le régime juridique applicable aux cadeaux offerts par la commune à l'occasion de départ à la retraite n'a pas encore été déterminé précisément.

Considérant que compte tenu de la jurisprudence financière et conformément aux termes du décret n°2003-301 du 2 avril 2003, les comptables doivent se faire produire les délibérations exécutoires justifiant l'attribution de tels cadeaux.

La commission gestion du 27 novembre a décidé que le cadeau pour le départ en retraite des agents serait un chèque cadeau d'un montant de 300€.

OUI l'exposé de Monsieur DUPERET TOUMIEU

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,:

- **AUTORISE** Le Maire à donner un chèque cadeau d'un montant de 300 € à chaque départ en retraite
- **AUTORISE** le Maire à engager la dépense

Ainsi délibéré, ont signé au registre les membres présents à la séance.

Fait à ROQUEFORT-LES-PINS,

Le 11 décembre 2018


Michel ROSSI
Maire de Roquefort-les-Pins.

AR PREFECTURE

006-210601050-20181211-2018_97-DE
Reçu le 20/12/2018



MAIRIE DE
ROQUEFORT-LES-PINS
06330

Téléphone : 04.92.60.35.00
Fax : 04.92.60.35.01

N° 2018/97

DATE DE CONVOCATION
05 décembre 2018

DATE D'AFFICHAGE
05 décembre 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29
Présents : 19
Votants : 25

OBJET :

**CASA
RAPPORT
D'ACTIVITE 2017**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Dix Huit
Le 11 décembre à 18H45

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 05 décembre 2018 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de

Monsieur Michel ROSSI, Maire,

Elus en exercice	Présents	Absents	Procuration a
M. ROSSI	+		
M. DUPERET TOUMIEU	+		
MME. ERKER	+		
M. VACCANI	+		
MME. MARCAL	+		
M. FERRASSE	+		
MME.VAN DE VELDE	+		
MR. POTTIER	+		
MR. GROBBEN	+		
MR. FOUCARD			MR. POTTIER
MME. JANIN	+		
MME. VENTRE			M. CHATRON-COLLIET
MR. FERRER Y SANTA CREU	+		
M. CHATRON-COLLIET	+		
MME.COLI		+	
MR. GRIMONT	+		
MR. AGNEL-VARIN	+		
MME. DELAOUTRE			MME.VAN DE VELDE
MR. ALONSO		+	
MME. RINGEISEN	+		
M. DE RICHCOUR	+		
MME. BLADANET			MME. MARCAL
M. ROUX	+		
MME. FERRI	+		
MME. PIRONE	+		
MME. SOLER		+	
M. TORRES			M. VACCANI
MME. ORTIS-ROBERT			M. ROSSI
MME. LORRAIN		+	

Secrétaire de séance : Alain GROBBEN

Monsieur Michel ROSSI, Maire, expose :

Les services de la Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis (CASA) réalisent tous les ans un rapport d'activités qui établit un bilan de toutes les décisions et actions engagées dans chaque secteur.

C'est un document de référence qui donne une vision complète de toutes les actions conduites par l'agglomération aussi bien dans les services quotidiens apportés à la population qu'à travers les grands chantiers d'intérêt communautaire.

La réalisation du rapport d'activités répond à une double obligation légale :

- ✶ Celle prévue par la loi du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement qui fait obligation au Président de l'EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale) compétent de présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau, de l'assainissement et de l'élimination des déchets.
- ✶ Celle prévue par la loi du 12 juillet 1997 qui demande au Président de l'EPCI d'adresser annuellement au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de la Communauté d'agglomération.

Le rapport d'activités 2017 a été approuvé par les élus du Conseil communautaire. Il est ensuite présenté à l'ensemble des élus de l'agglomération lors des conseils municipaux des communes membres de la CASA.

La Commission gestion du 27 novembre 2018 a validé le rapport présenté.

OUI l'exposé de Monsieur Rossi,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **PREND ACTE**, du rapport d'activité 2017 de la CASA.

Ainsi délibéré, ont signé au registre les membres présents à la séance.

Fait à ROQUEFORT-LES-PINS,
Le 11 décembre 2018


Michel ROSSI
Maire de Roquefort-les-Pins.

AR PREFECTURE

008-210801054-20181211-2018_98-DE
Reçu le 20/12/2018



MAIRIE DE
ROQUEFORT-LES-PINS
06330

Téléphone : 04.92.60.35.00
Fax : 04.92.60.35.01

N° 2018/98

DATE DE CONVOCATION
05 décembre 2018

DATE D'AFFICHAGE
05 décembre 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29
Présents : 19
Votants : 25

OBJET :

**MARCHE NON
SEDENTAIRE
MODIFICATION DU
REGLEMENT GENERAL
ET DES CONDITIONS
TARIFAIRES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Dix Huit
Le 11 décembre à 18H45

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 05 décembre 2018 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de

Monsieur Michel ROSSI, Maire,

Elus en exercice	Présents	Absents	Procuration a
M. ROSSI	+		
M. DUPERET TOUMIEU	+		
MME. ERKER	+		
M. VACCANI	+		
MME. MARCAL	+		
M. FERRASSE	+		
MME.VAN DE VELDE	+		
MR. POTTIER	+		
MR. GROBBEN	+		
MR. FOLCARD			MR. POTTIER
MME. JANIN	+		
MME. VENTRE			M. CHATRON-COLLIET
MR. FERRER Y SANTA CREU	+		
M. CHATRON-COLLIET	+		
MME.COLI		+	
MR. GRIMONT	+		
MR. AGNEL-VARIN	+		
MME. DELAOUTRE			MME.VAN DE VELDE
MR. ALONSO		+	
MME. RINGEISEN	+		
M. DE RICHECOUR	+		
MME. BLADANET			MME. MARCAL
M. ROUX	+		
MME. FERRI	+		
MME. PIRONE	+		
MME. SOLER		+	
M. TORRES			M. VACCANI
MME. ORTIS-ROBERT			M. ROSSI
MME. LORRAIN		+	

Secrétaire de séance : Alain GROBBEN

Monsieur FERRASSE, Adjoint, expose :

Dans le cadre de la dynamique économique, commerciale et touristique, la Commune de Roquefort les Pins a créé et développé une offre de marchés non sédentaires sur son Territoire.

Ces lieux de vie que sont les marchés, doivent évoluer en fonction des besoins des acheteurs, des espaces disponibles et des enjeux stratégiques pour le bien fondé de l'activité commerciale.

Ainsi, la commune de Roquefort-les-Pins accueille 2 marchés non sédentaires :

- **Marché provençal** : *tous les mercredis matin*, à partir de 8h sur le parking de la Mairie (RD 2085) : alimentaire, textiles, bijoux, divers.

- **Marché Notre-Dame** : *tous les jeudis matin*, à partir de 8h, sur le parking Notre-Dame, angle route de la Colle sur Loup et de Notre-Dame : alimentaire (légumes locaux et charcuterie/fromages Italiens)

Ces manifestations sont soumises à un règlement et des conditions tarifaires.

La Municipalité a privilégié durant ces dernières années l'attractivité économique et le développement du marché non sédentaire. En outre, il avait été décidé par le Conseil Municipal de faire appliquer une gratuité des emplacements pour inciter la dynamique commerciale.

Cette modification du règlement apporte plus de précisions sur l'extension possible du marché existant et une nouvelle organisation concernant les marchés événementiels comme Noël et Fête de la Musique.

La Commission aménagement du 4 décembre 2018 a validé ce nouveau projet de règlement relatif au marché non sédentaire.

Où l'exposé de Monsieur FERRASSE,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le changement de lieu du marché provençal et l'application des tarifs des emplacements.
- **AUTORISE** la modification du règlement intérieur avec le nouvel emplacement.

Ainsi délibéré, ont signé au registre les membres présents à la séance.

Fait à ROQUEFORT-LES-PINS,
Le 11 décembre 2018


Michel ROSSI
Maire de Roquefort-les-Pins.

AR PREFECTURE

006-210601054-20181211-2018_99-DE
Regu le 20/12/2018



MAIRIE DE
ROQUEFORT-LES-PINS
06330

Téléphone : 04.92.60.35.00
Fax : 04.92.60.35.01

N° 2018/99

DATE DE CONVOCATION
05 décembre 2018

DATE D'AFFICHAGE
05 décembre 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29
Présents : 19
Votants : 25

OBJET :

**DENOMINATION ESPACE
PUBLIC-**

Place AUTHIER

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Dix Huit
Le 11 décembre à 18H45

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 05 décembre 2018 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de

Monsieur Michel ROSSI, Maire,

Elus en exercice	Présents	Absents	Procurations
M. ROSSI	+		
M. DUPERET TOUMIEU	+		
MME. ERKER	+		
M. VACCANI	+		
MME. MARCAL	+		
M. FERRASSE	+		
MME.VAN DE VELDE	+		
MR. POTTIER	+		
MR. GROBBEN	+		
MR. FOUCARD			MR. POTTIER
MME. JANIN	+		
MME. VENTRE			M. CHATRON-COLLIET
MR. FERRER Y SANTA CREU	+		
M. CHATRON-COLLIET	+		
MME.COLI		+	
MR. GRIMONT	+		
MR. AGNEL-VARIN	+		
MME. DELAOUTRE			MME.VAN DE VELDE
MR. ALONSO		+	
MME. RINGEISEN	+		
M. DE RICHECOUR	+		
MME. BLADANET			MME. MARCAL
M. ROUX	+		
MME. FERRI	+		
MME. PIRONE	+		
MME. SOLER		+	
M. TORRES			M. VACCANI
MME. ORTIS-ROBERT			M. ROSSI
MME. LORRAIN		+	

Secrétaire de séance : Alain GROBBEN

Monsieur Michel ROSSI, Maire, expose :

Il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le Maire peut prescrire en application de l'article L 2213-28 du CGCT aux termes duquel « Dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles ».

Ainsi, il convient, pour faciliter leur repérage, le travail des préposés de la Poste et des autres services publics ou commerciaux et la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses de ces immeubles et de procéder à leur numérotation.

De ce fait, il est proposé au Conseil Municipal de dénommer l'ancien « Parking du cercle » : **Place AUTHIER**

La Commission Gestion du 4 décembre 2018 a donné un avis positif sur cette proposition.

Où l'exposé de Monsieur Michel ROSSI, Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la proposition de dénomination « Place AUTHIER »
- **NOTIFIE** aux divers services publics et commerciaux la présente délibération
- **PREND** tous les actes afférents à la mise en œuvre de la présente délibération

Ainsi délibéré, ont signé au registre les membres présents à la séance.

Fait à ROQUEFORT-LES-PINS,
Le 11 décembre 2018

Michel ROSSI
Maire de Roquefort-les-Pins.

AR PREFECTURE

006-210601054-20181211-2018_100-DE

Reçu le 20/12/2018



Mairie de
ROQUEFORT-LES-PINS
06330

Téléphone : 04.92.60.35.00
Fax : 04.92.60.35.01

N° 2018/100

DATE DE CONVOCATION
05 décembre 2018

DATE D'AFFICHAGE
05 décembre 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29
Présents : 19
Votants : 25

OBJET :

**DENOMINATION ESPACE
PUBLIC-**

Place GASTON GIRAUD

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'An Deux Mille Dix Huit
Le 11 décembre à 18H45**

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 05 décembre 2018 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de

Monsieur Michel ROSSI, Maire,

Elus en exercice	Présents	Absents	Procuration a
M. ROSSI	+		
M. DUPERET TOUMIEU	+		
MME. ERKER	+		
M. VACCANI	+		
MME. MARCAL	+		
M. FERRASSE	+		
MME.VAN DE VELDE	+		
MR. POTTIER	+		
MR. GROBBEN	+		
MR. FOUCARD			MR. POTTIER
MME. JANIN	+		
MME. VENTRE			M. CHATRON-COLLIET
MR. FERRER Y SANTA CREU	+		
M. CHATRON-COLLIET	+		
MME.COIJ		+	
MR. GRIMONT	+		
MR. AGNEL-VARIN	+		
MME. DELAOUTRE			MME.VAN DE VELDE
MR. ALONSO		+	
MME. RINGEISEN	+		
M. DE RICHCOUR	+		
MME. BLADANET			MME. MARCAL
M. ROLX	+		
MME. FERRI	+		
MME. PIRONE	+		
MME. SOLER		+	
M. TORRES			M. VACCANI
MME. ORTIS-ROBERT			M. ROSSI
MME. LORRAIN		+	

Secrétaire de séance : Alain GROBBEN

Monsieur Michel ROSSI, Maire, expose :

Il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le Maire peut prescrire en application de l'article L 2213-28 du CGCT aux termes duquel « Dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles ».

Ainsi, il convient, pour faciliter leur repérage, le travail des préposés de la Poste et des autres services publics ou commerciaux et la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses de ces immeubles et de procéder à leur numérotation.

De ce fait, il est proposé au Conseil Municipal de dénommer l'ancien « Jardin de la Fontaine des Terres blanches » : **Place Gaston GIRAUD**

La Commission Gestion du 4 décembre 2018 a donné un avis positif sur cette proposition.

Où l'exposé de Monsieur Michel ROSSI, Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la proposition de dénomination « Place Gaston GIRAUD »
- **NOTIFIE** aux divers services publics et commerciaux la présente délibération
- **PREND** tous les actes afférents à la mise en œuvre de la présente délibération

Ainsi délibéré, ont signé au registre les membres présents à la séance.

Fait à ROQUEFORT-LES-PINS,

Le 11 décembre 2018


Michel ROSSI
Maire de Roquefort-les-Pins.

AR PREFECTURE

006-210601054-20181211-2018_101-DE
Regu le 03/01/2019



Mairie de
ROQUEFORT-LES-PINS
06330

Téléphone : 04.92.60.35.00
Fax : 04.92.60.35.01

N° 2018/101

DATE DE CONVOCATION
05 décembre 2018

DATE D'AFFICHAGE
05 décembre 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29
Présents : 19
Votants : 25

OBJET :

**DENOMINATION ESPACE
PUBLIC-**

PLACE FERNAND MERLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Dix Huit
Le 11 décembre à 18H45

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 05 décembre 2018 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de

Monsieur Michel ROSSI, Maire,

Elus en exercice	Présents	Absents	Procuration a
M. ROSSI	+		
M. DUPERET TOUMIEU	+		
MME. ERKER	+		
M. VACCANI	+		
MME. MARCAL	+		
M. FERRASSE	+		
MME.VAN DE VELDE	+		
MR. POTTIER	+		
MR. GROBBEN	+		
MR. FOUCARD			MR. POTTIER
MME. JANIN	+		
MME. VENTRE			M. CHATRON-COLLIET
MR. FERRER Y SANTA CREU	+		
M. CHATRON-COLLIET	+		
MME.COLI		+	
MR. GRIMONT	+		
MR. AGNEL-VARIN	+		
MME. DELAOUTRE			MME.VAN DE VELDE
MR. ALONSO		+	
MME. RINGEISEN	+		
M. DE RICHCOUR	+		
MME. BLADANET			MME. MARCAL
M. ROUX	+		
MME. FERRI	+		
MME. PIRONE	+		
MME. SOLER		+	
M. TORRES			M. VACCANI
MME. ORTIS-ROBERT			M. ROSSI
MME. LORRAIN		+	

Secrétaire de séance : Alain GROBBEN

Monsieur Michel ROSSI, Maire, expose :

Il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le Maire peut prescrire en application de l'article L 2213-28 du CGCT aux termes duquel « Dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles ».

Ainsi, il convient, pour faciliter leur repérage, le travail des préposés de la Poste et des autres services publics ou commerciaux et la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses de ces immeubles et de procéder à leur numérotation.

De ce fait, il est proposé au Conseil Municipal de dénommer l'ancien espace public situé sur le « Chemin de Font Cuberte-Colombier » : **Place Fernand MERLE**

La Commission Gestion du 4 décembre 2018 a donné un avis positif sur cette proposition.

Où il l'exposé de Monsieur Michel ROSSI, Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la proposition de dénomination « Place Fernand MERLE »
- **NOTIFIE** aux divers services publics et commerciaux la présente délibération
- **PREND** tous les actes afférents à la mise en œuvre de la présente délibération

Ainsi délibéré, ont signé au registre les membres présents à la séance.

Fait à ROQUEFORT-LES-PINS,
Le 11 décembre 2018


Michel ROSSI
Maire de Roquefort-les-Pins.

AR PREFECTURE

006-210801050-20181211-2018_102-DE
Reçu le 20/12/2018



Mairie de
ROQUEFORT-LES-PINS
06330

Téléphone : 04.92.60.35.00
Fax : 04.92.60.35.01

N° 2018/102

DATE DE CONVOCATION
05 décembre 2018

DATE D'AFFICHAGE
05 décembre 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29
Présents : 19
Votants : 25

OBJET :

**DENOMINATION ESPACE
PUBLIC-
ROND POINT DES POUVERIES**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Dix Huit
Le 11 décembre à 18H45

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 05 décembre 2018 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de

Monsieur Michel ROSSI, Maire,

Elus en exercice	Présents	Absents	Procuration a
M. ROSSI	+		
M. DUPERET TOUMIEU	+		
MME. ERKER	+		
M. VACCANI	+		
MME. MARCAL	+		
M. FERRASSE	+		
MME.VAN DE VELDE	+		
MR. POTTIER	+		
MR. GROBBEN	+		
MR. FOUCARD			MR. POTTIER
MME. JANIN	+		
MME. VENTRE			M. CHATRON-COLLIET
MR. FERRER Y SANTA CREU	+		
M. CHATRON-COLLIET	+		
MME.COLI		+	
MR. GRIMONT	+		
MR. AGNEL-VARIN	+		
MME. DELAOUTRE			MME.VAN DE VELDE
MR. ALONSO		+	
MME. RINGEISEN	+		
M. DE RICHCOUR	+		
MME. BLADANET			MME. MARCAL
M. ROLUX	+		
MME. FERRI	+		
MME. PIRONE	+		
MME. SOLER		+	
M. TORRES			M. VACCANI
MME. ORTIS-ROBERT			M. ROSSI
MME. LORRAIN		+	

Secrétaire de séance : Alain GROBBEN

Monsieur Michel ROSSI, Maire, expose :

Il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le Maire peut prescrire en application de l'article L 2213-28 du CGCT aux termes duquel « Dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles ».

Ainsi, il convient, pour faciliter leur repérage, le travail des préposés de la Poste et des autres services publics ou commerciaux et la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses de ces immeubles et de procéder à leur numérotation.

De ce fait, il est proposé au Conseil Municipal de dénommer l'ancien « Rond-Point Intermarché » : **Rond-Point des POUVERIES**

La Commission Gestion du 4 décembre 2018 a donné un avis positif sur cette proposition.

Où l'exposé de Monsieur Michel ROSSI, Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la proposition de dénomination « Rond-Point des POUVERIES »
- **NOTIFIÉ** aux divers services publics et commerciaux la présente délibération
- **PREND** tous les actes afférents à la mise en œuvre de la présente délibération

Ainsi délibéré, ont signé au registre les membres présents à la séance.

Fait à ROQUEFORT-LES-PINS,
Le 11 décembre 2018


Michel ROSSI
Maire de Roquefort-les-Pins.

AR PREFECTURE

006-210601050-20181211-2018_103-DE
Reçu le 20/12/2018



MAIRIE DE
ROQUEFORT-LES-PINS
06330

Téléphone : 04.92.60.35.00
Fax : 04.92.60.35.01

N° 2018/103

DATE DE CONVOCATION
05 décembre 2018

DATE D'AFFICHAGE
05 décembre 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29
Présents : 19
Votants : 25

OBJET :

**DENOMINATION ESPACE
PUBLIC-**

ROND POINT DES CLAPS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Dix Huit
Le 11 décembre à 18H45

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 05 décembre 2018 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de

Monsieur Michel ROSSI, Maire,

Elus en exercice	Présents	Absents	Procurations
M. ROSSI	+		
M. DUPERET TOUMIEU	+		
MME. ERKER	+		
M. VACCANI	+		
MME. MARCAL	+		
M. FERRASSE	+		
MME.VAN DE VELDE	+		
MR. POTTIER	+		
MR. GROBBEN	+		
MR. FOUCARD			MR. POTTIER
MME. JANIN	+		
MME. VENTRE			M. CHATRON-COLLIET
MR. FERRER Y SANTA CREU	+		
M. CHATRON-COLLIET	+		
MME.COLI		+	
MR. GRIMONT	+		
MR. AGNEL-VARIN	+		
MME. DELAOUTRE			MME.VAN DE VELDE
MR. ALONSO		+	
MME. RINGEISEN	+		
M. DE RICHCOUR	+		
MME. BLADANET			MME. MARCAL
M. ROUX	+		
MME. FERRI	+		
MME. PIRONE	+		
MME. SDLER		+	
M. TORRES			M. VACCANI
MME. ORTIS-ROBERT			M. ROSSI
MME. LORRAIN		+	

Secrétaire de séance : Alain GROBBEN

Monsieur Michel ROSSI, Maire, expose :

Il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le Maire peut prescrire en application de l'article L 2213-28 du CGCT aux termes duquel « Dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles ».

Ainsi, il convient, pour faciliter leur repérage, le travail des préposés de la Poste et des autres services publics ou commerciaux et la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses de ces immeubles et de procéder à leur numérotation.

De ce fait, il est proposé au Conseil Municipal de dénommer l'ancien « Rond-Point de l'Aignon » : **Rond-Point des CLAPS**

La Commission Gestion du 4 décembre 2018 a donné un avis positif sur cette proposition.

Où l'exposé de Monsieur Michel ROSSI, Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la proposition de dénomination « Rond-Point des CLAPS »
- **NOTIFIE** aux divers services publics et commerciaux la présente délibération
- **PREND** tous les actes afférents à la mise en œuvre de la présente délibération

Ainsi délibéré, ont signé au registre les membres présents à la séance.

Fait à ROQUEFORT LES-PINS,
Le 11 décembre 2018


Michel ROSSI
Maire de Roquefort-les-Pins.

AR PREFECTURE

006-210601054-20181211-2018_104-DE
Ragu le 20/12/2018



Mairie de
Mairie de
ROQUEFORT-LES-PINS
06330

Téléphone : 04.92.60.35.00
Fax : 04.92.60.35.01

N° 2018/104

DATE DE CONVOCATION
05 décembre 2018

DATE D’AFFICHAGE
05 décembre 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29
Présents : 19
Votants : 25

OBJET :

DENOMINATION ESPACE
PUBLIC-

ROND POINT DES 3 FEUILLETS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Dix Huit
Le 11 décembre à 18H45

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 05 décembre 2018 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de

Monsieur Michel ROSSI, Maire,

Elus en exercice	Présents	Absents	Procuration a
M. ROSSI	+		
M. DUPERET TOUMIEU	+		
MME. ERKER	+		
M. VACCANI	+		
MME. MARCAL	+		
M. FERRASSE	+		
MME.VAN DE VELDE	+		
MR. POTTIER	+		
MR. GROBBEN	+		
MR. FOUCARD			MR. POTTIER
MME. JANIN	+		
MME. VENTRE			M. CHATRON-COLLIET
MR. FERRER Y SANTA CREU	+		
M. CHATRON-COLLIET	+		
MME.COLI		+	
MR. GRIMONT	+		
MR. AGNEL-VARIN	+		
MME. DELAOUTRE			MME.VAN DE VELDE
MR. ALONSO		+	
MME. RINGEISEN	+		
M. DE RICHECOUR	+		
MME. BLADANET			MME. MARCAL
M. ROUX	+		
MME. FERRI	+		
MME. PIRONE	+		
MME. SOLER		+	
M. TORRES			M. VACCANI
MME. ORTIS-ROBERT			M. ROSSI
MME. LORRAIN		+	

Secrétaire de séance : Alain GROBBEN

Monsieur Michel ROSSI, Maire, expose :

Il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le Maire peut prescrire en application de l'article L 2213-28 du CGCT aux termes duquel « Dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles ».

Ainsi, il convient, pour faciliter leur repérage, le travail des préposés de la Poste et des autres services publics ou commerciaux et la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses de ces immeubles et de procéder à leur numérotation.

De ce fait, il est proposé au Conseil Municipal de dénommer le Rond-Point situé dans le quartier des 3 Feuilletts : ***Rond-Point des 3 Feuilletts***

La Commission Gestion du 4 décembre 2018 a donné un avis positif sur cette proposition.

Où l'exposé de Monsieur Michel ROSSI, Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la proposition de dénomination « Rond-Point des 3 Feuilletts »
- **NOTIFIE** aux divers services publics et commerciaux la présente délibération
- **PREND** tous les actes afférents à la mise en œuvre de la présente délibération

Ainsi délibéré, ont signé au registre les membres présents à la séance.

Fait à ROQUEFORT-LES-PINS,
Le 21 décembre 2018


Michel ROSSI
Maire de Roquefort-les-Pins.

AR PREFECTURE

006-210601050-20181211-2018_105-DE
Reçu le 20/12/2018



Mairie de
ROQUEFORT-LES-PINS
06330

Téléphone : 04.92.60.35.00
Fax : 04.92.60.35.01

N° 2018/105

DATE DE CONVOCATION
05 décembre 2018

DATE D'AFFICHAGE
05 décembre 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29
Présents : 19
Votants : 25

OBJET :

DENOMINATION ESPACE
PUBLIC-
ROND POINT DU PEISSAUT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Dix Huit
Le 11 décembre à 18H45

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 05 décembre 2018 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de

Monsieur Michel ROSSI, Maire,

Elus en exercice	Présents	Absents	Procurations
M. ROSSI	+		
M. DUPERET TOUMIEU	+		
MME. ERKER	+		
M. VACCANI	+		
MME. MARCAL	+		
M. FERRASSE	+		
MME.VAN DE VELDE	+		
MR. POTTIER	+		
MR. GROBBEN	+		
MR. FOLCARD			MR. POTTIER
MME. JANIN	+		
MME. VENTRE			M. CHATRON-COLLIET
MR. FERRER Y SANTA CREU	+		
M. CHATRON-COLLIET	+		
MME.COUI		+	
MR. GRIMONT	+		
MR. AGNEL-VARIN	+		
MME. DELAOUTRE			MME.VAN DE VELDE
MR. ALONSO		+	
MME. RINGEISEN	+		
M. DE RICHCOUR	+		
MME. BLADANET			MME. MARCAL
M. ROUX	+		
MME. FERRI	+		
MME. PIRONE	+		
MME. SOLER		+	
M. TORRES			M. VACCANI
MME. ORTIS-ROBERT			M. ROSSI
MME. LORRAIN		+	

Secrétaire de séance : Alain GROBBEN

Monsieur Michel ROSSI, Maire, expose :

Il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le Maire peut prescrire en application de l'article L 2213-28 du CGCT aux termes duquel « Dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles ».

Ainsi, il convient, pour faciliter leur repérage, le travail des préposés de la Poste et des autres services publics ou commerciaux et la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses de ces immeubles et de procéder à leur numérotation.

De ce fait, il est proposé au Conseil Municipal de dénommer le 1^{er} Rond-Point situé dans le quartier du collège César : **Rond-Point du PEISSAUT**

La Commission Gestion du 4 décembre 2018 a donné un avis positif sur cette proposition.

Où l'exposé de Monsieur Michel ROSSI, Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la proposition de dénomination « Rond-Point du PEISSAUT »
- **NOTIFIE** aux divers services publics et commerciaux la présente délibération
- **PREND** tous les actes afférents à la mise en œuvre de la présente délibération

Ainsi délibéré, ont signé au registre les membres présents à la séance.

Fait à ROQUEFORT-LES-PINS,
Le 11 décembre 2018


Michel ROSSI
Maire de Roquefort-les-Pins.

AR PREFECTURE

006-210601059-20181211-2018_106-DE
Reçu le 20/12/2018



MAIRIE DE
ROQUEFORT-LES-PINS
06330

Téléphone : 04.92.60.35.00
Fax : 04.92.60.35.01

N° 2018/106

DATE DE CONVOCATION
05 décembre 2018

DATE D'AFFICHAGE
05 décembre 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29
Présents : 19
Votants : 25

OBJET :

**DENOMINATION ESPACE
PUBLIC-**

ROND POINT DU GROS COLLET

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Dix Huit
Le 11 décembre à 18H45

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 05 décembre 2018 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de

Monsieur Michel ROSSI, Maire,

Elus en exercice	Présents	Absents	Procuration a
M. ROSSI	+		
M. DUPERET TOUMIEU	+		
MME. ERKER	+		
M. VACCANI	+		
MME. MARCAL	+		
M. FERRASSE	+		
MME.VAN DE VELDE	+		
MR. POTTIER	+		
MR. GROBBEN	+		
MR. FOUCARD			MR. POTTIER
MME. JANIN	+		
MME. VENTRE			M. CHATRON-COLLIET
MR. FERRER Y SANTA CREU	+		
M. CHATRON-COLLIET	+		
MME.COLI		+	
MR. GRIMONT	+		
MR. AGNEL-VARIN	+		
MME. DELAOUTRE			MME.VAN DE VELDE
MR. ALONSO		+	
MME. RINGEISEN	+		
M. DE RICHCOUR	+		
MME. BLADANET			MME. MARCAL
M. ROUX	+		
MME. FERRI	+		
MME. PIRONE	+		
MME. SOLER		+	
M. TORRES			M. VACCANI
MME. ORTIS-ROBERT			M. ROSSI
MME. LORRAIN		+	

Secrétaire de séance : Alain GROBBEN

Monsieur Michel ROSSI, Maire, expose :

Il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le Maire peut prescrire en application de l'article L 2213-28 du CGCT aux termes duquel « Dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles ».

Ainsi, il convient, pour faciliter leur repérage, le travail des préposés de la Poste et des autres services publics ou commerciaux et la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses de ces immeubles et de procéder à leur numérotation.

De ce fait, il est proposé au Conseil Municipal de dénommer le 2ème Rond-Point situé dans le quartier du collège César : **Rond-Point du GROS COLLET**

La Commission Gestion du 4 décembre 2018 a donné un avis positif sur cette proposition.

Où l'exposé de Monsieur Michel ROSSI, Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la proposition de dénomination « Rond-Point du GROS COLLET »
- **NOTIFIE** aux divers services publics et commerciaux la présente délibération
- **PREND** tous les actes afférents à la mise en œuvre de la présente délibération

Ainsi délibéré, ont signé au registre les membres présents à la séance.

Fait à ROQUEFORT-LES-PINS,
Le 11 décembre 2018


Michel ROSSI
Maire de Roquefort-les-Pins.

AR PREFECTURE

006-210601050-20181211-2018_107-DE
Regu le 20/12/2018



MAIRIE DE
ROQUIFORT-LES-PINS
06330

Téléphone : 04.92.60.35.00
Fax : 04.92.60.35.01

N° 2018/107

DATE DE CONVOCATION
05 décembre 2018

DATE D'AFFICHAGE
05 décembre 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29
Présents : 19
Votants : 25

OBJET :

DENOMINATION ESPACE
PUBLIC-

ROND POINT DU PETIT
MONTMARTRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Dix Huit
Le 11 décembre à 18H45

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 05 décembre
2018 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la
Présidence de

Monsieur Michel ROSSI, Maire,

Elus en exercice	Présents	Absents	Procurations
M. ROSSI	+		
M. DUPERET TOUMIEU	+		
MME. ERKER	+		
M. VACCANI	+		
MME. MARCAL	+		
M. FERRASSE	+		
MME. VAN DE VELDE	+		
MR. POTTIER	+		
MR. GROBBEN	+		
MR. FOUCARD			MR. POTTIER
MME. JANIN	+		
MME. VENTRE			M. CHATRON-COLLIET
MR. FERRER Y SANTA CREU	+		
M. CHATRON-COLLIET	+		
MME. COU		+	
MR. GRIMONT	+		
MR. AGNEL-VARIN	+		
MME. DELAOUTRE			MME. VAN DE VELDE
MR. ALONSO		+	
MME. RINGEISEN	+		
M. DE RICHCOUR	+		
MME. BLADANET			MME. MARCAL
M. ROUX	+		
MME. FERRI	+		
MME. PIRDNE	+		
MME. SOLER		+	
M. TORRES			M. VACCANI
MME. ORTIS-ROBERT			M. ROSSI
MME. LORRAIN		+	

Secrétaire de séance : Alain GROBBEN

Monsieur Michel ROSSI, Maire, expose :

Il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le Maire peut prescrire en application de l'article L 2213-28 du CGCT aux termes duquel « Dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles ».

Ainsi, il convient, pour faciliter leur repérage, le travail des préposés de la Poste et des autres services publics ou commerciaux et la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses de ces immeubles et de procéder à leur numérotation.

De ce fait, il est proposé au Conseil Municipal de dénommer l'ancien « Rond-Point du Colombier » : **Rond-Point du PETIT MONTMARTRE**

La Commission Gestion du 4 décembre 2018 a donné un avis positif sur cette proposition.

Où l'exposé de Monsieur Michel ROSSI, Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la proposition de dénomination « Rond-Point du PETIT MONTMARTRE »
- **NOTIFIE** aux divers services publics et commerciaux la présente délibération
- **PREND** tous les actes afférents à la mise en œuvre de la présente délibération

Ainsi délibéré, ont signé au registre les membres présents à la séance.

Fait à ROQUEFORT-LES-PINS,
Le 11 décembre 2018


Michel ROSSI

Maire de Roquefort-les-Pins.

AR PREFECTURE

006-210601054-20181211-2018_108-DE
Reçu le 04/01/2019



Mairie de
ROQUEFORT-LES-PINS
06330

Téléphone : 04.92.60.35.00
Fax : 04.92.60.35.01

N° 2018/108

DATE DE CONVOCATION
05 décembre 2018

DATE D’AFFICHAGE
05 décembre 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29
Présents : 19
Votants : 25

OBJET :

**DENOMINATION ESPACE
PUBLIC-**

ROND POINT DE L’ OLIVIER

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L’An Deux Mille Dix Huit
Le 11 décembre à 18H45

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 05 décembre 2018 s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de

Monsieur Michel ROSSI, Maire,

Elus en exercice	Présents	Absents	Procurations a
M. ROSSI	+		
M. DUPERET TOUMIEU	+		
MME. ERKER	+		
M. VACCANI	+		
MME. MARCAL	+		
M. FERRASSE	+		
MME.VAN DE VELDE	+		
MR. POTTIER	+		
MR. GROBBEN	+		
MR. FOUCARD			MR. POTTIER
MME. JANIN	+		
MME. VENTRE			M. CHATRON-COLLIET
MR. FERRER Y SANTA CREU	+		
M. CHATRON-COLLIET	+		
MME.COLI		+	
MR. GRIMONT	+		
MR. AGNEL-VARIN	+		
MME. DELAOUTRE			MME.VAN DE VELDE
MR. ALONSO		+	
MME. RINGEISEN	+		
M. DE RICHECOUR	+		
MME. BLADANET			MME. MARCAL
M. ROUX	+		
MME. FERRI	+		
MME. PIRONE	+		
MME. SOLER		+	
M. TORRES			M. VACCANI
MME. ORTIS-ROBERT			M. ROSSI
MME. LORRAIN		+	

Secrétaire de séance : Alain GROBBEN

Monsieur Michel ROSSI, Maire, expose :

Il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le Maire peut prescrire en application de l'article L 2213-28 du CGCT aux termes duquel « Dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles ».

Ainsi, il convient, pour faciliter leur repérage, le travail des préposés de la Poste et des autres services publics ou commerciaux et la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses de ces immeubles et de procéder à leur numérotation.

De ce fait, il est proposé au Conseil Municipal de dénommer le Rond-Point situé au quartier du Plan, à l'intersection du CD2085, de l'allée des chênes et du chemin du Plan : **Rond-Point de l' OLIVIER.**

La Commission Gestion du 4 décembre 2018 a donné un avis positif sur cette proposition.

Où l'exposé de Monsieur Michel ROSSI, Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la proposition de dénomination « Rond-Point des Oliviers »
- **NOTIFIE** aux divers services publics et commerciaux la présente délibération
- **PREND** tous les actes afférents à la mise en œuvre de la présente délibération

Ainsi délibéré, ont signé au registre les membres présents à la séance.

Fait à ROQUEFORT-LES-PINS,

Le 11 décembre 2018


Michel ROSSI
Maire de Roquefort-les-Pins.

AR PREFECTURE

005-210601054-20181211-2018_109-DE
Reçu le 20/12/2018



MAIRIE DE
ROQUEFORT-LES-PINS
06330

Téléphone : 04.92.60.35.00
Fax : 04.92.60.35.01

N° 2018/109

DATE DE CONVOCATION
05 décembre 2018

DATE D'AFFICHAGE
05 décembre 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29
Présents : 19
Votants : 25

OBJET :

**DENOMINATION ESPACE
PUBLIC-**

CASERNE DES POMPIERS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'An Deux Mille Dix Huit
Le 11 décembre à 18H45**

**Le Conseil Municipal légalement convoqué le 05 décembre
2018 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la
Présidence de**

Monsieur Michel ROSSI, Maire,

Elus en exercice	Présents	Absents	Procurations
M. ROSSI	+		
M. DUPERET TOUMIEU	+		
MME. ERKER	+		
M. VACCANI	+		
MME. MARCAL	+		
M. FERRASSE	+		
MME.VAN DE VELDE	+		
MR. POTTIER	+		
MR. GROBBEN	+		
MR. FOUCARD			MR. POTTIER
MME. JANIN	+		
MME. VENTRE			M. CHATRON-COLLIET
MR. FERRER Y SANTA CREU	+		
M. CHATRON-COLLIET	+		
MME.COLI		+	
MR. GRIMONT	+		
MR. AGNEL-VARIN	+		
MME. DELAOUTRE			MME.VAN DE VELDE
MR. ALONSO		+	
MME. RINGEISEN	+		
M. DE RICHCOUR	+		
MME. BLADANET			MME. MARCAL
M. ROUX	+		
MME. FERRI	+		
MME. PIRONE	+		
MME. SOLER		+	
M. TORRES			M. VACCANI
MME. ORTIS-ROBERT			M. ROSSI
MME. LORRAIN		+	

Secrétaire de séance : Alain GROBBEN

Monsieur Michel ROSSI, Maire, expose :

Il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le Maire peut prescrire en application de l'article L 2213-28 du CGCT aux termes duquel « Dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles ».

Ainsi, il convient, pour faciliter leur repérage, le travail des préposés de la Poste et des autres services publics ou commerciaux et la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses de ces immeubles et de procéder à leur numérotation.

De ce fait, il est proposé au SDIS de dénommer la caserne des Pompiers : **Caserne Jacques LIECHTY**

La Commission Gestion du 4 décembre 2018 a donné un avis positif sur cette proposition.

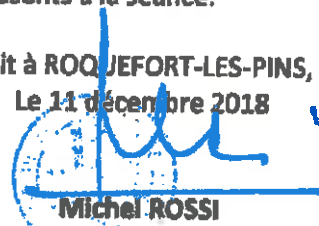
Où l'exposé de Monsieur Michel ROSSI, Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la proposition faite au SDIS de dénomination « Caserne Jacques LIECHTY »
- **NOTIFIE** cette proposition de nom de la future caserne au SDIS

Ainsi délibéré, ont signé au registre les membres présents à la séance.

Fait à ROQUEFORT-LES-PINS,
Le 11 décembre 2018



Michel ROSSI
Maire de Roquefort-les-Pins.

AR PREFECTURE

006-210801050-20181211-2018_110-DE
Regu le 20/12/2018



MAIRIE DE
ROQUEFORT-LES-PINS
06330

Téléphone : 04.92.60.35.00
Fax : 04.92.60.35.01

N° 2018/110

DATE DE CONVOCATION
05 décembre 2018

DATE D'AFFICHAGE
05 décembre 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29
Présents : 19
Votants : 25

OBJET :

**NOMINATION DES MEMBRES
DU COMITE TECHNIQUE
PARITAIRE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Dix Huit
Le 11 décembre à 18H45

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 05 décembre 2018 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de

Monsieur Michel ROSSI, Maire,

Elus en exercice	Présents	Absents	Procurations
M. ROSSI	+		
M. DUPERET TOLMIEU	+		
MME. ERKER	+		
M. VACCANI	+		
MME. MARCAL	+		
M. FERRASSE	+		
MME.VAN DE VELDE	+		
MR. POTTIER	+		
MR. GROBBEN	+		
MR. FOUCARD			MR. POTTIER
MME. JANIN	+		
MME. VENTRE			M. CHATRON-COLLIET
MR. FERRER Y SANTA CREU	+		
M. CHATRON-COLLIET	+		
MME.COLI		+	
MR. GRIMONT	+		
MR. AGNEL-VARIN	+		
MME. DELAOUTRE			MME.VAN DE VELDE
MR. ALONSO		+	
MME. RINGEISEN	+		
M. DE RICHCOUR	+		
MME. BLADANET			MME. MARCAL
M. ROLUX	+		
MME. FERRI	+		
MME. PIRONE	+		
MME. SOLER		+	
M. TORRES			M. VACCANI
MME. ORTIS-ROBERT			M. ROSSI
MME. LORRAIN		+	

Secrétaire de séance : Alain GROBBEN

Monsieur Michel ROSSI, Maire, expose :

Vu la délibération 2014/64 en date du 30 octobre 2014 relative à la création du Comité Technique Paritaire pour la Commune de Roquefort les Pins.

Vu la délibération 2018/40 en date du 10 avril 2018 relative à la composition des membres du Comité Technique Paritaire instituant à trois le nombre des représentants titulaires et suppléants avec un maintien du paritarisme numérique entre les deux collèges (élus et personnels).

Vu la demande en date du 16 mars 2018 de revoir le nombre des membres du Comité Technique Paritaire à trois pour chaque collège.

Vu l'avis positif du Comité Technique Paritaire en date du 25 mai 2018 pour cette nouvelle répartition.

Vu les élections professionnelles en date du 6 décembre 2018 et le résultat des nouveaux membres du collège du personnel.

Il est proposé une liste composée de 3 titulaires pour le collège des élus :

1. Mme VENTRE
2. Mme MARCAL
3. Mr CHATRON-COLLINET

Et 3 suppléants pour le collège des élus :

1. Mr DE RICHCOUR
2. Mr GROBBEN
3. Mme JANIN

Où l'exposé de Monsieur Michel ROSSI, Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE de l'élection des 3 titulaires et des 3 suppléants tels que proposés,

AUTORISE le Maire à prendre la délibération nécessaire.

Ainsi délibéré, ont signé au registre les membres présents à la séance.

Fait à ROQUEFORT LES-PINS,
Le 11 décembre 2018


Michel ROSSI

Maire de Roquefort-les-Pins.

AR PREFECTURE

006-210801054-20181211-2018_111-DE
Ragu le 20/12/2018



MAIRIE DE
ROQUEFORT-LES-PINS
06330

Téléphone : 04.92.60.35.00
Fax : 04.92.60.35.01

N° 2018/111

DATE DE CONVOCATION
05 décembre 2018

DATE D'AFFICHAGE
05 décembre 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29
Présents : 19
Votants : 25

OBJET :

**ELECTION
PROFESSIONNELLE**

**NOMINATION DES
MEMBRES DU COMITE
D'HYGIENE DE
SECURITE ET DES
CONDITIONS DE
TRAVAIL**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Dix Huit
Le 11 décembre à 18H45

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 05 décembre 2018 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de

Monsieur Michel ROSSI, Maire,

Élus en exercice	Présents	Absents	Procuration a
M. ROSSI	+		
M. DUPÉRET TOUMIEU	+		
MME. ERKER	+		
M. VACCANI	+		
MME. MARCAL	+		
M. FERRASSE	+		
MME.VAN DE VELDE	+		
MR. POTTIER	+		
MR. GROBBEN	+		
MR. FOUCARD			MR. POTTIER
MME. JANIN	+		
MME. VENTRE			M. CHATRON-COLLIET
MR. FERRER Y SANTA CREU	+		
M. CHATRON-COLLIET	+		
MME.COLI		+	
MR. GRIMONT	+		
MR. AGNEL-VARIN	+		
MME. DELAOUTRE			MME.VAN DE VELDE
MR. ALONSO		+	
MME. RINGEISEN	+		
M. DE RICHCOUR	+		
MME. BLADANET			MME. MARCAL
M. ROUX	+		
MME. FERRI	+		
MME. PIRONE	+		
MME. SOLER		+	
M. TORRES			M. VACCANI
MME. ORTIS-ROBERT			M. ROSSI
MME. LORRAIN		+	

Secrétaire de séance : Alain GROBBEN

Monsieur Michel ROSSI, Maire, expose :

Vu la délibération 2014/66 en date du 30 octobre 2014 relative à la création du Comité D'hygiène de Sécurité et des Conditions De Travail pour la Commune de Roquefort les Pins.

Vu la délibération 2018/41 en date du 10 avril 2018 relative à la composition des membres du Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail instituant à trois le nombre des représentants titulaires et suppléants avec un maintien du paritarisme numérique entre les deux collèges (élus et personnels).

Vu la demande en date du 16 mars 2018 de revoir le nombre des membres du Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail à trois pour chaque collège.

Vu l'avis positif du Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail en date du 25 mai 2018 pour cette nouvelle répartition.

Vu les élections professionnelles en date du 6 décembre 2018 et le résultat des nouveaux membres du collège du personnel.

Il est proposé une liste composée de 3 titulaires pour le collège des élus :

1. Mme VENTRE
2. Mme MARCAL
3. Mr CHATRON-COLLIET

Et 3 suppléants pour le collège des élus :

1. Mr DE RICHCOUR
2. Mr GROBBEN
3. Mme JANIN

Où l'exposé de Monsieur Michel ROSSI, Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE de l'élection des 3 titulaires et des 3 suppléants tels que proposés,

AUTORISE le Maire à prendre la délibération nécessaire.

Ainsi délibéré, ont signé au registre les membres présents à la séance.

Fait à ROQUEFORT-LES-PINS,
Le 11 décembre 2018

Michel ROSSI

Maire de Roquefort-les-Pins.

AR PREFECTURE

006-210601050-20161211-2018_112-DE
Reçu le 20/12/2018



MAIRIE DE
ROQUEFORT-LES-PINS
06330

Téléphone : 04.92.60.35.00
Fax : 04.92.60.35.01

N° 2018/112

DATE DE CONVOCATION
05 décembre 2018

DATE D'AFFICHAGE
05 décembre 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29
Présents : 19
Votants : 25

OBJET :

**CONVENTION ENTRE
LA COMMUNE DE
ROQUEFORT LES PINS
ET CONSORT GIACOMI**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Dix Huit
Le 11 décembre à 18H45

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 05 décembre 2018 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de

Monsieur Michel ROSSI, Maire,

Elus en exercice	Présents	Absents	Procurations
M. ROSSI	+		
M. DUPERET TOUMIEU	+		
MME. ERKER	+		
M. VACCANI	+		
MME. MARCAL	+		
M. FERRASSE	+		
MME.VAN DE VELDE	+		
MR. POTTIER	+		
MR. GROBBEN	+		
MR. FOUCARD			MR. POTTIER
MME. JANIN	+		
MME. VENTRE			M. CHATRON-COLLIET
MR. FERRER Y SANTA CREU	+		
M. CHATRON-COLLIET	+		
MME.COLI		+	
MR. GRIMONT	+		
MR. AGNEL-VARIN	+		
MME. DELAOLITRE			MME.VAN DE VELDE
MR. ALONSO		+	
MME. RINGEISEN	+		
M. DE RICHCOUR	+		
MME. BLADANET			MME. MARCAL
M. ROUX	+		
MME. FERRI	+		
MME. PIRONE	+		
MME. SOLER		+	
M. TORRES			M. VACCANI
MME. ORTIS-ROBERT			M. ROSSI
MME. LORRAIN		+	

Secrétaire de séance : Alain GROBBEN

Monsieur Michel ROSSI, Maire, expose :

La Commune de Roquefort les Pins a initié depuis plus de dix ans une politique d'implantation de caméras de vidéoprotection sur son territoire communal.

Cependant, il reste quelques secteurs non couverts en raison de contraintes trop lourdes sur les plans technique et financier. Ainsi, il est recherché des solutions permettant de combler ces carences en matière de sécurité.

La Commune implante à sa charge des mats avec des caméras connectées à un réseau électrique et Internet. Cette convention a donc vocation à permettre de raccorder au réseau électrique un dispositif de surveillance dans un secteur éloigné et non couvert par des réseaux publics.

Ainsi, il est proposé la présente convention afin de pourvoir au branchement électrique du système de vidéoprotection de la Commune de Roquefort les Pins au réseau électrique privatif à la propriété de Madame GIACOMI sur le territoire de la Commune de Roquefort les Pins sis au Chemin de Vigne Franquet/RD7.

Le dispositif de vidéoprotection est implanté sur un terrain communal situé à proximité de la propriété de Madame GIACOMI.

La Commune de Roquefort les Pins versera une participation forfaitaire annuelle de 400 euros à Madame GIACOMI correspondant aux frais relatifs à la consommation électrique annuelle pour le bon fonctionnement du matériel de vidéoprotection de la Commune de Roquefort les Pins.

Le paiement de la participation se fera en début de chaque année civile au profit de Madame GIACOMI pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2019.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- **DE DECIDER** de réaliser cette opération de raccordement selon les conditions susdites
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la présente convention
- **D'INSCRIRE** les dépenses aux futurs budgets

Ainsi délibéré, ont signé au registre les membres présents à la séance.

Fait à ROQUEFORT LES-PINS,
Le 11 décembre 2018


Michel ROSSI
Maire de Roquefort-les-Pins.

AR PREFECTURE

046-210601050-20181211-2018_113-DE
Regu le 20/12/2018



MAIRIE DE
ROQUEFORT-LES-PINS
06330

Téléphone : 04.92.60.35.00
Fax : 04.92.60.35.01

N° 2018/113

DATE DE CONVOCATION
05 décembre 2018

DATE D'AFFICHAGE
05 décembre 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29
Présents : 19
Votants : 25

OBJET :

**MISE A DISPOSITION
DU DOMAINE PUBLIC
AU PROFIT DE LA
CASA DANS LE CADRE
DU DISPOSITIF
« IRVE »**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Dix Huit
Le 11 décembre à 18H45

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 05 décembre 2018 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de

Monsieur Michel ROSSI, Maire,

Elus en exercice	Présents	Absents	Procurations
M. ROSSI	+		
M. DUPERET TOUMIEU	+		
MME. ERKER	+		
M. VACCANI	+		
MME. MARCAL	+		
M. FERRASSE	+		
MME.VAN DE VELDE	+		
MR. POTTIER	+		
MR. GROBBEN	+		
MR. FOUCARD			MR. POTTIER
MME. JANIN	+		
MME. VENTRE			M. CHATRON-COLLIET
MR. FERRER Y SANTA CREU	+		
M. CHATRON-COLLIET	+		
MME.COLI		+	
MR. GRIMONT	+		
MR. AGNEL-VARIN	+		
MME. DELAOUTRE			MME.VAN DE VELDE
MR. ALONSO		+	
MME. RINGEISEN	+		
M. DE RICHECOUR	+		
MME. BLADANET			MME. MARCAL
M. ROUX	+		
MME. FERRI	+		
MME. PIRONE	+		
MME. SOLER		+	
M. TORRES			M. VACCANI
MME. ORTIS-ROBERT			M. ROSSI
MME. LORRAIN		+	

Secrétaire de séance : Alain GROBBEN

Monsieur Michel ROSSI, Maire, expose :

OBJET : PROCES-VERBAL CONTRADICTOIRE DE MISE À DISPOSITION PAR LA COMMUNE DE ROQUEFORT LES PINS DU DOMAINE PUBLIC AFFECTÉ À L'EXERCICE DE LA COMPÉTENCE « MISE EN PLACE ET ORGANISATION D'UN SERVICE COMPRENANT LA CRÉATION, L'ENTRETIEN ET L'EXPLOITATION DES INFRASTRUCTURES DE CHARGE NÉCESSAIRES À L'USAGE DES VÉHICULES ÉLECTRIQUES OU HYBRIDES RECHARGEABLES » AU PROFIT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SOPHIA ANTIPOLIS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment ses articles L. 1321-1 et suivants, L. 5211-17 et L. 5216-5 II ;

VU l'arrêté préfectoral du 10 décembre 2001 portant création de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (C.A.S.A.) ;

VU l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2002 présentant les nouveaux statuts de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (C.A.S.A.) ;

VU l'arrêté préfectoral du 4 août 2016 ajoutant un article 1.2.5 aux statuts de la C.A.S.A. : « Mise en place et organisation d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables » ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n°CC.2016.050 du 11 avril 2016 approuvant la prise de compétence optionnelle « mise en place et organisation d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables » ;

CONSIDERANT que la C.A.S.A. exerce cette compétence optionnelle au lieu et place de ses communes membres ;

CONSIDERANT qu'en application de l'article L. 5211-17 du CGCT renvoyant aux articles L. 1321-1 et suivants du même code, tout transfert de compétence entraîne de plein droit la mise à disposition, à titre gratuit, envers la collectivité bénéficiaire, des biens meubles et immeubles utilisés pour l'exercice de cette compétence ;

CONSIDERANT que la mise à disposition du domaine public nécessaire à l'exercice de ladite compétence doit être constatée par procès-verbal, établi contradictoirement entre la commune, collectivité antérieurement compétente, et la C.A.S.A., Etablissement Public de Coopération Intercommunale bénéficiaire ;

CONSIDERANT que le procès-verbal, joint en annexe à la présente délibération, précise la nature et la géolocalisation du domaine public mis à disposition ;

En conséquence, Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** les termes du procès-verbal de mise à disposition du domaine public nécessaire à l'exercice de la compétence transférée « mise en place et organisation d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de

charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables », établi contradictoirement entre la commune de Roquefort les Pins et la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, joint en annexe à la délibération ;

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer ledit procès-verbal, ainsi que l'ensemble des actes inhérents à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré, ont signé au registre les membres présents à la séance.

Fait à ROQUEFORT-LES-PINS,
Le 11 décembre 2018


Michel ROSSI
Maire de Roquefort-les-Pins.

AR PREFECTURE

008-210801050-20181211-2018_114-DE
Reçu le 20/12/2018



MAIRIE DE
ROQUEFORT-LES-PINS
06330

Téléphone : 04.92.60.35.00
Fax : 04.92.60.35.01

N° 2018/114

DATE DE CONVOCATION
05 décembre 2018

DATE D'AFFICHAGE
05 décembre 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29
Présents : 19
Votants : 25

OBJET :

**CONVENTION
ENTRE
ROQUEFORT-LES-PINS
ET LA SOCIETE
ORANGE
POUR PASSAGE
DE LA FIBRE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Dix Huit
Le 11 décembre à 18H45

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 05 décembre 2018 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de

Monsieur Michel ROSSI, Maire,

Elus en exercice	Présents	Absents	Procuration a
M. ROSSI	+		
M. DUPERET TOUMIEU	+		
MME. ERKER	+		
M. VACCANI	+		
MME. MARCAL	+		
M. FERRASSE	+		
MME.VAN DE VELDE	+		
MR. POTTIER	+		
MR. GROBBEN	+		
MR. FOUCARD			MR. POTTIER
MME. JANIN	+		
MME. VENTRE			M. CHATRON-COLLIET
MR. FERRER Y SANTA CREU	+		
M. CHATRON-COLLIET	+		
MME.COLI		+	
MR. GRIMONT	+		
MR. AGNEL-VARIN	+		
MME. DELAOUTRE			MME.VAN DE VELDE
MR. ALONSO		+	
MME. RINGEISEN	+		
M. DE RICHCOUR	+		
MME. BLADANET			MME. MARCAL
M. RDOUX	+		
MME. FERRI	+		
MME. PIRONE	+		
MME. SOLER		+	
M. TORRES			M. VACCANI
MME. ORTIS-ROBERT			M. ROSSI
MME. LORRAIN		+	

Secrétaire de séance : Alain GROBBEN

Monsieur Le Maire, expose :

La Commune de Roquefort-Les-Pins est propriétaire de la parcelle, cadastrée au numéro 000CM195.

La Société Orange a été mandatée pour faire des travaux afin de faire passer la fibre optique sur le territoire communal.

La Société Orange doit passer sur la parcelle susvisée afin de poursuivre les travaux.

Afin de permettre l'opération, une convention amiable de servitude doit être signée entre les deux parties concernées.

OUI l'exposé de Monsieur Le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention amiable de servitude et tous documents y afférents.

Ainsi délibéré, ont signé au registre les membres présents à la séance.

**Fait à ROQUEFORT-LES-PINS
Le 11 décembre 2018**

**Michel ROSSI
Maire de Roquefort-les-Pins.**

AR PREFECTURE

006-210601050-20181211-2018_115-DE
Reçu le 20/12/2018



Mairie de
ROQUEFORT-LES-PINS
06330

Téléphone : 04.92.60.35.00
Fax : 04.92.60.35.01

N° 2018/115

DATE DE CONVOCATION
05 décembre 2018

DATE D'AFFICHAGE
05 décembre 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29
Présents : 19
Votants : 25

OBJET :

**RECENSEMENT DES
EMPLOIS
PERMANENTS DE LA
COMMUNE DE
ROQUEFORT-LES-PINS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Dix Huit
Le 11 décembre à 18H45

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 05 décembre 2018 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de

Monsieur Michel ROSSI, Maire,

Elus en exercice	Présents	Absents	Procuration a
M. ROSSI	+		
M. DUPERET TOUMIEU	+		
MME. ERKER	+		
M. VACCANI	+		
MME. MARCAL	+		
M. FERRASSE	+		
MME.VAN DE VELDE	+		
MR. POTTIER	+		
MR. GROBBEN	+		
MR. FOUCARD			MR. POTTIER
MME. JANIN	+		
MME. VENTRE			M. CHATRON-COLLIET
MR. FERRER Y SANTA CREU	+		
M. CHATRON-COLLIET	+		
MME.COLI		+	
MR. GRIMONT	+		
MR. AGNEL-VARIN	+		
MME. DELAOUTRE			MME.VAN DE VELDE
MR. ALONSO		+	
MME. RINGEISEN	+		
M. DE RICHCOUR	+		
MME. BLADANET			MME. MARCAL
M. ROUX	+		
MME. FERRI	+		
MME. PIRONE	+		
MME. SOLER		+	
M. TORRES			M. VACCANI
MME. ORTIS-ROBERT			M. ROSSI
MME. LORRAIN		+	

Secrétaire de séance : Alain GROBBEN

Monsieur Le Maire, expose :

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique compétent.

La délibération portant création d'un emploi permanent doit préciser :

- Le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé,
- La catégorie hiérarchique dont l'emploi relève,
- Pour un emploi permanent à temps non complet, la durée hebdomadaire de service afférente à l'emploi en fraction de temps complet exprimée en heures (... / 35èmes).

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, les collectivités peuvent recruter, en application de l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, un agent contractuel de droit public pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire. Le contrat est alors conclu pour une durée déterminée d'un an. Il pourra être prolongé, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année.

Considérant qu'il convient de recenser précisément dans le tableau des effectifs, les emplois permanents de la commune ;

Le Maire détaille à l'assemblée les postes suivants :

FILIERE ADMINISTRATIVE : 20 POSTES

- **(2) deux** emplois permanents, à temps complet, appartenant au cadre d'emplois des Attachés, occupés par deux fonctionnaires au grade de Attaché principal relevant de la catégorie hiérarchique A,
- **(2) deux** emplois permanents, à temps complet, appartenant au cadre d'emplois des Rédacteurs, occupés par deux fonctionnaires au grade de Rédacteur Principal 1^{ère} classe relevant de la catégorie hiérarchique B,
- **(1) un** emploi permanent, à temps complet, appartenant au cadre d'emplois des Rédacteurs, occupé par un fonctionnaire au grade de Rédacteur relevant de la catégorie hiérarchique B,
- **(3) trois** emplois permanents, à temps complet, appartenant au cadre d'emplois des Adjoints Administratifs, occupés par trois fonctionnaires au grade de Adjoint Administratif Principal 1^{ère} classe relevant de la catégorie hiérarchique C,

- **(4) quatre** emplois permanents, à temps complet, appartenant au cadre d'emplois des Adjoint Administratifs, occupés par quatre fonctionnaires au grade **d'Adjoint Administratif Principal 2ème classe** relevant de la catégorie hiérarchique C,
- **(8) huit** emplois permanents, à temps complet, appartenant au cadre d'emplois des Adjoint Administratifs, occupés par huit fonctionnaires au grade **d'Adjoint Administratif** relevant de la catégorie hiérarchique C,

FILIERE TECHNIQUE : 33 POSTES

- **(1) un** emploi permanent, à temps complet, appartenant au cadre d'emplois des Techniciens, occupé par un fonctionnaire au grade de Technicien relevant de la catégorie hiérarchique B,
- **(2) deux** emplois permanents, à temps complet, appartenant au cadre d'emplois des Agents de Maîtrise, occupés par deux fonctionnaires au grade **d'Agent de Maîtrise Principal** relevant de la catégorie hiérarchique C,
- **(6) six** emplois permanents, à temps complet, appartenant au cadre d'emplois des Agents de Maîtrise, occupés par six fonctionnaires au grade **d'Agent de Maîtrise** relevant de la catégorie hiérarchique C,
- **(1) un** emploi permanent, à temps complet, appartenant au cadre d'emplois des Adjoint Techniques, occupé par un fonctionnaire au grade **d'Adjoint Technique Principal 1ère classe** relevant de la catégorie hiérarchique C,
- **(14) quatorze** emplois permanents, à temps complet, appartenant au cadre d'emplois des Adjoint Techniques, occupés par quatorze fonctionnaires au grade **d'Adjoint Technique Principal 2ème classe** relevant de la catégorie hiérarchique C,
- **(9) neuf** emplois permanent, à temps complet, appartenant au cadre d'emplois des Adjoint Techniques, occupés par neuf fonctionnaires au grade **d'Adjoint Technique territorial** relevant de la catégorie hiérarchique C,

FILIERE SOCIALE : 11 POSTES

- **(1) un** emploi permanent, à temps complet, appartenant au cadre d'emplois des Educateurs de Jeunes Enfants, occupé par un fonctionnaire au grade de **Educateur de Jeunes Enfants Principal** relevant de la catégorie hiérarchique B,
- **(1) un** emploi permanent, à temps complet, appartenant au cadre d'emplois des Educateurs de Jeunes Enfants, occupé par un fonctionnaire au grade de **Educateur de Jeunes Enfants** relevant de la catégorie hiérarchique B
- **(1) un** emploi permanent, à temps complet, appartenant au cadre d'emplois des Agents territoriaux spécialisé des écoles maternelles, occupé par un fonctionnaire au grade **d'Agent territorial spécialisé des écoles maternelles Principal 1ère classe** relevant de la catégorie hiérarchique C,

- **(1) un** emploi permanent, à temps complet, appartenant au cadre d'emplois des Agents territoriaux spécialisé des écoles maternelles, occupé par un fonctionnaire au grade **d'Agent territorial spécialisé des écoles maternelles Principal 2ème classe** relevant de la catégorie hiérarchique C,
- **(1) un** emploi permanent, à temps complet, appartenant au cadre d'emplois des Agents sociaux, occupé par un fonctionnaire au grade **d'Agent Social Principal 2ème classe** relevant de la catégorie hiérarchique C,
- **(5) cinq** emplois permanents, à temps complet, appartenant au cadre d'emplois des Agents sociaux, occupés par cinq fonctionnaires au grade **d'Agent Social Territorial** relevant de la catégorie hiérarchique C,
- **(1) un** emploi permanent, à temps non complet 10 heures par semaine (10/35^{ème}), appartenant au cadre d'emplois des Agents sociaux, occupé par un fonctionnaire au grade **d'Agent Social Territorial** relevant de la catégorie hiérarchique C,

FILIERE MEDICO-SOCIALE : 5 POSTES

- **(3) trois** emplois permanents, à temps complet, appartenant au cadre d'emplois des Auxiliaires de puériculture, occupés par trois fonctionnaires au grade **d'Auxiliaire de puériculture Principal 1ère classe** relevant de la catégorie hiérarchique C,
- **(2) deux** emplois permanents, à temps complet, appartenant au cadre d'emplois des Auxiliaires de puériculture, occupés par deux fonctionnaires au grade **d'Auxiliaire de puériculture Principal 2ème classe** relevant de la catégorie hiérarchique C,

FILIERE CULTURELLE : 1 POSTE

- **(1) un** emploi permanent, à temps complet, appartenant au cadre d'emplois des Adjoints du Patrimoine, occupé par un fonctionnaire au grade **d'Adjoint du Patrimoine territorial** relevant de la catégorie hiérarchique C,

FILIERE ANIMATION : 4 POSTES

- **(2) deux** emplois permanents, à temps complet, appartenant au cadre d'emplois des Adjoints d'Animation, occupés par deux fonctionnaires au grade **d'Adjoint Animation Principal 2ème** relevant de la catégorie hiérarchique C,
- **(2) deux** emplois permanents, à temps complet, appartenant au cadre d'emplois des Adjoints d'Animation, occupés par deux fonctionnaires au grade **d'Adjoint Animation 2ème Territorial** relevant de la catégorie hiérarchique C,

FILIERE POLICE : 3 POSTES

- **(1) un** emploi permanent, à temps complet, appartenant au cadre d'emplois des agents de police municipale, occupé par un fonctionnaire au grade de **Chef de service principal 1ère de police municipale** relevant de la catégorie hiérarchique B,

- **(1) un** emploi permanent, à temps complet, appartenant au cadre d'emplois des agents de police municipale, occupé par un fonctionnaire au grade de **Brigadier Chef Principal** relevant de la catégorie hiérarchique C,
- **(1) un** emploi permanent, à temps complet, appartenant au cadre d'emplois des agents de police municipale, occupé par un fonctionnaire au grade de **Gardien-Brigadier** relevant de la catégorie hiérarchique C,

OUI l'exposé de Monsieur Le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** au tableau des effectifs 77 emplois permanents à temps complet et 1 emploi permanent non complet.

Ainsi délibéré, ont signé au registre les membres présents à la séance.

Fait à ROCUEFORT-LES-PINS,
Le 11 décembre 2018



Michel ROSSI
Maire de Roquefort-les-Pins.

AR PREFECTURE

006-210601050-20181211-2018_116-DE
Regu le 20/12/2018



MAIRIE DE
ROQUEFORT-LES-PINS
06330

Téléphone : 04.92.60.35.00
Fax : 04.92.60.35.01

N° 2018/116

DATE DE CONVOCATION
05 décembre 2018

DATE D'AFFICHAGE
05 décembre 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29
Présents : 19
Votants : 25

OBJET :

**RECENSEMENT DES
EMPLOIS NON
PERMANENTS DE LA
COMMUNE DE
ROQUEFORT-LES-PINS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Dix Huit
Le 11 décembre à 18H45

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 05 décembre
2018 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la
Présidence de

Monsieur Michel ROSSI, Maire,

Elus en exercice	Présents	Absents	Procuration a
M. ROSSI	+		
M. DUPERET TOUMIEU	+		
MME. ERKER	+		
M. VACCANI	+		
MME. MARCAL	+		
M. FERRASSE	+		
MME.VAN DE VELDE	+		
MR. POTTIER	+		
MR. GROBBEN	+		
MR. FOUCARD			MR. POTTIER
MME. JANIN	+		
MME. VENTRE			M. CHATRON-COLLIET
MR. FERRER Y SANTA CREU	+		
M. CHATRON-COLLIET	+		
MME.COLI		+	
MR. GRIMONT	+		
MR. AGNEL-VARIN	+		
MME. DELAOUTRE			MME.VAN DE VELDE
MR. ALONSO		+	
MME. RINGEISEN	+		
M. DE RICHECOUR	+		
MME. BLADANET			MME. MARCAL
M. ROUX	+		
MME. FERRI	+		
MME. PIRONE	+		
MME. SOLER		+	
M. TORRES			M. VACCANI
MME. ORTIS-ROBERT			M. ROSSI
MME. LORRAIN		+	

Secrétaire de séance : Alain GROBBEN

Monsieur Le Maire, expose :

Le recensement de 23 emplois non permanents répartis comme suit :

FILIERE ADMINISTRATIVE : 2 POSTES

- **(1) un** emploi non permanent, à temps complet, appartenant au cadre d'emplois Adjoints Administratifs, occupé par un agent contractuel au grade d'Adjoint Administratif Principal 1^{ère} classe relevant de la catégorie hiérarchique C,
- **1) un** emploi non permanent, à temps complet, appartenant au cadre d'emplois Adjoints Administratifs, occupé par un agent contractuel au grade d'Adjoint Administratif relevant de la catégorie hiérarchique C,

FILIERE SOCIALE : 4 POSTES

- **(4) quatre** emplois non permanents, à temps complet, appartenant au cadre d'emplois des Agents sociaux, occupés par quatre agents contractuels au grade d'Agent Social Territorial relevant de la catégorie hiérarchique C,

FILIERE MEDICO-SOCIALE : 1 POSTE

- **(1) un** emploi non permanent, à temps complet, appartenant au cadre d'emplois des infirmiers territoriaux en soins généraux, occupé par un agent contractuel au grade d'infirmier en soins généraux de classe normale relevant de la catégorie hiérarchique A,

FILIERE SPORTIVE : 1 POSTE

- **(1) un** emploi non permanent, à temps complet, appartenant au cadre d'emplois des Educateurs Territoriaux des Activités Physiques et Sportives, occupé par un agent contractuel au grade d'Educateur des activités physiques et sportives relevant de la catégorie hiérarchique C,

FILIERE CULTURELLE : 1 POSTE

- **(1) un** emploi non permanent, à temps non-complet à raison de 17 heures hebdomadaires (17/35^{ème}), appartenant au cadre d'emplois des Adjoints du Patrimoine, occupé par un agent contractuel au grade d'Adjoint du Patrimoine territorial relevant de la catégorie hiérarchique C,

FILIERE ANIMATION : 13 POSTES

- **(9) neuf** emplois non permanents, à temps complet, appartenant au cadre d'emplois des Adjoints d'Animation, occupés par neuf agents contractuels au grade d'Adjoint Animation territorial relevant de la catégorie hiérarchique C,

(4) quatre emplois non permanents, à temps non-complet, appartenant au cadre d'emplois des Adjointes d'Animation, occupés par quatre agents contractuels au grade d'Adjoint Animation territorial relevant de la catégorie hiérarchique C,

EMPLOIS AIDES : 10 POSTES**CRECHE :**

- > (1) un emploi d'agent d'entretien à temps complet
- > (1) un emploi d'aide maternelle à temps non complet (20h/semaine)

CULTURE :

- > (1) un emploi d'agent de médiathèque à temps complet

CCAS :

- > (1) un emploi d'aide à domicile à temps non complet (20h/semaine)

GESTION :

- > (1) un emploi d'assistante RH à temps non complet (20h/semaine)

JEUNESSE :

- > (4) quatre emplois d'animateur à temps complet
- > (1) un emploi d'agent de cantine à temps complet

Où l'exposé de Monsieur Le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ADOPTE** les 23 créations d'emplois non permanents ainsi proposées.

Ainsi délibéré; ont signé au registre les membres présents à la séance.

Fait à ROQUEFORT-LES-PINS,
Le 11 décembre 2018


Michel ROSSI
Maire de Roquefort-les-Pins.